



MALI

Décembre 2018

DIXIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTREUR POUR LE MALI

Dans le cadre de la consultation de la dixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen par le Conseil d'administration le 10 décembre 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 6 novembre 2018 avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 novembre 2018.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Mali.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI*.

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse n° 18/464
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
10 décembre 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la dixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Mali et approuve un décaissement de 43,85 millions de dollars

Le 10 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la dixième revue des résultats obtenus par le Mali dans le cadre d'un programme économique appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).¹ L'achèvement de cette revue permet de décaisser immédiatement 31,65 millions de DTS (environ 43,85 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 186,6 millions de DTS (environ 258,53 millions de dollars, ou 100 % de la quote-part).

L'accord FEC en faveur du Mali a été approuvé le 18 décembre 2013 pour un montant de 30 millions de DTS (environ 46,2 millions de dollars, ou 32 % de la quote-part, à l'époque, voir [communiqué de presse n°13/524](#)).² Un accès supplémentaire à hauteur de 68 millions de DTS (environ 94,21 millions de dollars, ou 73 % de la quote-part) a été approuvé le 9 juin 2016. Une augmentation de 88,6 millions de DTS (environ 122,75 millions de dollars, ou 47,5 % de la quote-part), et une prolongation d'un an du programme ont été approuvées le 7 juillet 2017, ce qui a porté l'accès du Mali au titre de l'accord FEC à 186,6 millions de DTS (environ 258,53 millions de dollars, ou 100 % de la quote-part).

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Mali, M. Mitsuhiro Furusawa, a prononcé la déclaration ci-après³ :

« La performance économique du Mali durant le programme appuyé par la FEC a été globalement positive. La stabilité macroéconomique a été rétablie en dépit de conditions difficiles, marquées par une insécurité persistante, une volatilité des prix des produits de base, et des conditions météorologiques défavorables. Alors que l'accord appuyé

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements.

² Pour plus de détails sur l'accord FEC en faveur du Mali et les perspectives économiques générales du pays, voir www.imf.org/mali.

³ À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de Présidente du conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

par la FEC a joué un rôle catalyseur pour le financement des donateurs internationaux, les réformes entreprises par les autorités au cours des cinq dernières années ont permis de jeter les bases d'une croissance solide et d'une inflation maîtrisée. Cependant, réduire de manière significative la pauvreté reste un défi.

« La mise en œuvre du programme était globalement sur la bonne voie à la fin du mois de juin 2018, bien que les réformes structurelles aient progressé plus lentement que prévu. Les autorités ont pris d'importantes mesures pour remédier au déficit de recettes fiscales en 2018, notamment en intensifiant la collecte des recettes et en réduisant les dépenses.

« Les perspectives macroéconomiques à court terme restent favorables, même si les conditions de sécurité, les fluctuations des prix des produits de base et les conditions climatiques présentent des risques considérables. Le projet de budget pour 2019 fournit une base adéquate pour la politique budgétaire et reflète la détermination des autorités à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA. Poursuivre les réformes budgétaires ambitieuses permettrait de faire face aux risques budgétaires émergents et de faire place aux dépenses de sécurité, sociales et en capital nécessaires, tout en maintenant un déficit soutenable. Des efforts constants pour améliorer les finances publiques et la gestion de la dette renforceraient également le cadre politique.

« Pour poursuivre et soutenir les progrès réalisés, les autorités devraient poursuivre les réformes structurelles mises en œuvre au cours du programme pour promouvoir l'activité privée, la diversification de l'économie et favoriser une croissance soutenue et inclusive.»

Tableau 1. Mali : principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–23

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
				Est.	Prog. ¹ Rév	Est.	Prog	Proj.	Prog.	Proj.	Projections			
(Variation annuelle en pourcentage)														
Revenu national et prix														
PIB réel	2,3	7,1	6,2	5,8	5,3	5,4	5,0	4,9	4,7	5,0	4,9	4,8	4,8	4,8
Déflateur du PIB	0,6	1,3	2,9	1,4	1,2	2,0	1,4	2,0	1,4	1,9	2,1	2,2	2,2	2,2
Hausse des prix à la consommation (moyenne)	-2,4	2,7	1,4	-1,8	0,2	1,8	1,4	2,0	1,7	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2
Hausse des prix à la consommation (fin de période)	0,0	1,2	1,0	-0,8	1,0	1,1	1,6	1,9	1,7	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2
Secteur extérieur (variation en pourcentage)														
Termes de l'échange (détérioration-)	-16,6	5,5	18,6	15,5	-6,4	-1,3	-2,6	-4,9	0,9	-3,1	-0,2	1,1	0,9	0,7
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0,5	1,9	-3,5	-1,9	...	0,7
Monnaie et crédit (contribution à la croissance de la monnaie au sens large)														
Crédit à l'État	-2,7	0,8	1,6	10,4	6,9	3,9	14,5	7,4	3,0	5,0
Crédit à l'économie	7,5	12,4	14,6	13,7	10,8	6,3	8,5	7,5	8,9	9,8
Monnaie au sens large (M2)	7,4	7,1	13,2	7,3	7,8	7,9	16,2	7,0	8,0	7,3
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)														
Investissement et épargne saving														
Investissement intérieur brut	19,3	20,2	20,8	22,7	20,0	22,1	19,6	20,6	19,7	20,9	21,6	21,7	21,8	21,8
Dont : État	6,0	6,5	7,3	8,9	9,9	8,8	9,5	8,1	9,6	8,9	9,6	9,7	9,7	9,8
Épargne nationale brute	16,4	15,5	15,4	15,5	11,8	16,2	13,0	13,2	13,4	13,6	14,2	14,5	14,8	15,0
Dont : État	3,9	4,0	5,4	5,2	3,1	6,8	3,1	5,6	3,5	6,5	7,2	7,3	7,4	7,5
Épargne intérieure brute	4,3	4,6	5,2	5,8	1,9	6,3	4,2	4,8	4,1	4,3	4,8	5,2	5,7	10,2
Finances de l'administration centrale														
Recettes	14,5	14,9	16,4	16,7	18,3	18,4	19,4	17,9	18,7	18,5	19,1	19,3	19,6	19,9
Dons	2,8	2,2	2,7	1,6	2,3	1,6	1,2	1,0	1,6	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1
Total des dépenses et prêts nets	19,8	20,0	20,9	22,3	24,0	22,9	23,9	22,1	23,3	23,5	24,1	24,4	24,6	24,9
Solde global (base ordres de paiement, dons compris)	-2,4	-2,9	-1,8	-3,9	-3,5	-2,9	-3,3	-3,3	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base caisse, dons compris)	-2,4	-2,4	-3,2	-3,9	-3,4	-2,6	-3,6	-3,5	-3,0	-3,0	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9
Solde budgétaire de base (définition UEMOA) ²	-0,7	-1,2	0,5	-1,9	-1,1	-0,9	-1,3	-1,3	-1,1	-1,1	-0,9	-0,9	-0,7	-0,7
Secteur extérieur														
Solde extérieur courant, transferts officiels compris	-2,9	-4,7	-5,3	-7,2	-8,1	-5,9	-6,5	-7,4	-6,3	-7,2	-7,4	-7,2	-7,0	-6,8
Solde extérieur courant, hors transferts officiels	-12,4	-12,7	-12,3	-14,6	-16,6	-13,0	-13,6	-14,2	-13,5	-14,6	-14,4	-13,9	-13,4	-8,8
Exportations de biens et services	24,9	22,6	24,0	23,5	23,1	23,1	22,7	23,1	21,1	21,5	19,9	18,9	18,0	17,2
Importations de biens et services	39,9	38,1	39,6	40,3	41,2	38,9	38,0	38,9	36,7	38,1	36,7	35,3	34,0	28,8
Service de la dette/exportations de biens et services	2,3	3,5	5,8	3,8	4,8	4,1	5,3	4,9	4,7	5,8	5,9	6,2	6,8	6,6
Dette extérieure (fin de période)	21,5	21,1	22,6	25,0	25,3	24,4	23,4	24,8	23,2	24,2	24,0	23,8	23,9	23,8
Pour mémoire :														
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,54		7,74	8,30		8,92	9,47	9,55	10,05	10,22	10,95	11,72	12,56	13,46
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars) ⁴	1	7,093	8	8	8,868	9	4	7	7	1	0	7	4	0
(En pourcentage de la monnaie au sens large)	13,8	13,3	12,5	10,5	...	13,0	...	15,1
(En moins d'importations de biens et services hors facteurs par l'UEMOA)	49,9	47,2	44,0	35,3	...	35,3
Dette publique (en pourcentage du PIB)	4,5	4,7	5,0	3,8	...	3,8	...	4,3
Dette intérieure (fin de période) ³	26,4	27,4	30,7	35,9	31,8	35,4	35,9	37,3	36,6	37,5	38,1	38,7	39,3	39,5
Taux de change dollar américain (fin de période)	4,9	6,3	8,0	11,0	6,5	11,0	12,5	12,5	13,4	13,3	14,1	14,9	15,5	15,8
Prix de l'or (dollars/once fine, fix de Londres)	478,7	532,0	603,1	622,2	...	554,2
Prix du pétrole brut (dollars/baril)	1411	1266	1160	1248	1254	1257	1340	1261	1375	1218	1255	1304	1343	1382

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI n° 17/209, Mali : septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Total des recettes, plus dons budgétaires généraux, plus gains tirés de l'allègement de la dette PPTE, moins total des dépenses et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations publiques, bons du Trésor et autres créances.

⁴ Valeurs pour 2018 : fin septembre 2018. Pour toutes les autres années : fin décembre.

MALI

26 novembre 2018

DIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR INOBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

PRINCIPAUX POINTS

Contexte. Le Mali est un État fragile en proie à une insurrection, qui s'efforce de restaurer la paix. Le programme 2013–18 appuyé par la FEC a, dans l'ensemble, réussi à atteindre ses objectifs dans des circonstances difficiles. Il a permis de stabiliser l'économie dans le contexte d'une insécurité persistante, de changements dans les termes de l'échange et de conditions météorologiques défavorables. Les résultats économiques sont restés satisfaisants en 2018, avec une croissance robuste et une faible inflation, mais la pauvreté et les inégalités demeurent élevées. Les problèmes sécuritaires compromettent les chances de croissance durable à court terme.

Entretiens. Les discussions ont principalement porté sur les mesures à prendre pour remédier au manque à gagner des recettes fiscales en 2018 et améliorer et assurer leur mobilisation à moyen terme, notamment en optimisant la taxation du secteur minier, en limitant les exonérations et en élargissant l'assiette fiscale. Les autorités maliennes ont réaffirmé leur détermination à atteindre l'objectif d'un déficit global de 3,3 % du PIB, prévu dans le programme pour 2018, et à respecter, en 2019, l'objectif d'un déficit de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA. Tout en approuvant l'orientation budgétaire retenue pour 2019, les services du FMI ont préconisé de constituer des volants de sécurité contre les risques budgétaires et de protéger les dépenses destinées à répondre aux besoins importants du pays dans le domaine des infrastructures, de l'action sociale et du capital humain. En outre, des mesures sont en cours d'application pour renforcer la gestion des finances et de la dette publiques, favoriser la stabilité du secteur financier et poursuivre les efforts d'amélioration de la gouvernance.

Exécution du programme. Le conseil d'administration a approuvé la conclusion d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Mali le 18 décembre 2013 (16 % de la quote-part). Cet accord a été prorogé et élargi le 9 juin 2016 et le 7 juillet 2017 et l'accès total porté à 186,6 millions de DTS (100 % de la quote-part). Tous les critères de réalisation continus et quantitatifs fixés pour fin juin ont été respectés, sauf un. Les recettes publiques ont été inférieures d'environ 1,2 % du PIB au niveau programmé pour fin juin 2018. Les autorités maliennes sont déterminées à atteindre l'objectif d'un déficit de 3,3 % fin décembre 2018 et elles ont défini les mesures correctives pour l'administration fiscale ainsi que les réductions de dépenses destinées à compenser l'impact sur le solde budgétaire. Les progrès réalisés pour les

repères structurels ont été plus lents que prévu ; quatre repères structurels ont été respectés, mais six ne l'étaient pas à fin octobre 2018. La mobilisation des recettes restera une priorité importante pour les autorités en 2019. Celles-ci ont exprimé leur intérêt pour un nouvel accord FEC qui permettrait de pérenniser les progrès réalisés dans le cadre du programme actuel.

Évaluation par les services du FMI. Les services du FMI souscrivent aux demandes formulées par les autorités maliennes pour l'obtention d'une dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation et l'achèvement de la dixième (et dernière) revue FEC. Le décaissement déclenché par l'achèvement de la présente revue s'élèverait à 31,65 millions de DTS. Les autorités maliennes ont consenti à la publication du rapport des services du FMI et de la lettre d'intention.

Approuvé par
Michel Lazare et
Maria Gonzalez

L'équipe des services du FMI était composée de Boriana Yontcheva (chef de mission), Jemma Dridi, Alexandre Nguyen-Duong (tous du département Afrique) et Modeste Some (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). Irena Jankulov Suljagic (département des finances publiques) a soutenu la mission depuis le siège du FMI. René Tapsoba (représentant résident) et Bakary Traoré (économiste local) ont apporté leur concours à la mission. Mme Mensah a contribué aux travaux de recherche et M. Treilly à la rédaction du présent rapport. Abebe Selassie (département Afrique) s'est joint à la mission le 1^{er} novembre 2018. Celle-ci s'est déroulée du 24 octobre au 6 novembre 2018 à Bamako. Elle a rencontré le président Ibrahim Boubacar Keïta, le Premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga, le ministre de l'Économie et des Finances, Boubou Cissé, ainsi que d'autres membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires, le directeur national de la banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Konzo Traoré, et des représentants des syndicats, d'organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET EXÉCUTION DU PROGRAMME	5
ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	8
A. Évolution récente	8
B. Perspectives	9
C. Aléas	10
ENTRETIENS	13
A. Remédier au manque à gagner récent des recettes publiques	13
B. Préserver la viabilité budgétaire et maîtriser les risques budgétaires	14
C. Approfondir les réformes structurelles pour promouvoir le secteur privé et une croissance inclusive	21
D. Améliorer la gouvernance et réduire la corruption	22
PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	23
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23
ENCADRÉS	
1. Difficultés financières d'EDM	11
2. Risques budgétaires	12

3. Le mécanisme de fixation des prix des carburants dans le contexte de leur hausse sur les marchés internationaux _____	18
--	----

GRAPHIQUES

1. Évolution macroéconomique, 2011–19 _____	26
2. Évolution budgétaire, 2005–19 _____	27

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–23 _____	28
2. Comptes nationaux, 2012–18 _____	29
3. Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2013–23 _____	30
4. Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2018 _____	31
5. Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2013–23 _____	32
6. Balance des paiements, 2013–23 _____	33
7. Situation monétaire, 2013–19 _____	34
8. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2009–18 _____	35
9. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2013–18 _____	36
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–27 _____	37
11. Critères de réalisation et indicateurs pour 2018 _____	38
12. Récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs _____	39
13. Repères structurels proposés pour 2018 _____	40

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	41
-----------------------------	----

CONTEXTE ET EXÉCUTION DU PROGRAMME

1. Le Mali a dû relever des défis importants à la suite de la crise institutionnelle et sécuritaire de 2012. L'économie s'est contractée avec une forte baisse de l'activité dans les secteurs des services et du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les banques ont accusé des pertes estimées à 0,3 % du PIB sous l'effet du vol de billets de banque, du pillage de bâtiments et d'un accroissement des prêts improductifs. Les sévères contraintes budgétaires ont obligé le gouvernement à réduire les dépenses d'investissement de plus de 30 %.

2. Les autorités maliennes ont mis en place un programme économique soutenu par un accord FEC qui visait à : i) maintenir la stabilité macroéconomique tout en allouant suffisamment de ressources à la réduction de la pauvreté et d'autres dépenses prioritaires, notamment dans le nord du pays ; ii) mobiliser les recettes intérieures ; iii) renforcer la gestion des finances publiques (GFP) ; iv) améliorer le climat des affaires, notamment en appliquant des mesures de lutte contre la corruption.

3. Ce programme a réussi à assurer la stabilité macroéconomique dans des circonstances difficiles (graphique 1 du texte). Au cours des cinq dernières années, le Mali a dû faire face à plusieurs chocs négatifs, à la persistance de l'insécurité, aux fluctuations des prix internationaux des produits de base, à des sécheresses ainsi qu'au resserrement des conditions de financement depuis 2017. Les réformes gouvernementales, qui sont soutenues par le programme, ont permis de stabiliser l'économie. Ce programme appuyé par la FEC a favorisé un accroissement des contributions financières des bailleurs multilatéraux. À environ 5,3 % par an sur la période 2013–17, la croissance du PIB réel a, dans l'ensemble, été plus forte que prévu grâce à de solides résultats dans les secteurs de l'agriculture, des services et du BTP, et à la vigueur de la demande intérieure. L'inflation est restée modérée en se maintenant en deçà du critère de convergence de 3 % fixé par l'UEMOA. Les recettes fiscales ont progressé en moyenne de 0,8 point du PIB par an entre 2013 et 2017 et le ratio impôts/PIB a atteint la moyenne de l'UEMOA tout en se maintenant en deçà de l'objectif de 20 % du PIB établi par l'UEMOA. L'économie restant tributaire du secteur primaire, est très vulnérable aux chocs météorologiques et à l'instabilité des cours des produits de base. La pauvreté et les inégalités restent élevées, nécessitant l'adoption de politiques plus inclusives à moyen terme.

4. Le programme a été adapté aux nouveaux défis. Il a été ajusté à la lumière des graves problèmes sécuritaires et des chocs extérieurs qui ont affecté le Mali depuis 2012. Il a été prorogé deux fois d'un an, ce qui a permis de pérenniser les progrès réalisés jusqu'alors et de faire avancer les réformes clés. Deux élargissements de l'accès aux ressources du FMI, le portant à 100 % de la quote-part ont aussi été approuvés, le premier en 2016, pour tenir compte des dépenses nécessaires à la sécurité et à la décentralisation, et le second en 2017, pour atténuer les effets négatifs de la hausse des cours du pétrole sur la balance des paiements et permettre de financer les dépenses sécuritaires.

5. Tous les critères de réalisation continus et quantitatifs fixés pour fin juin 2018 ont été respectés, sauf un (tableau 11). L'objectif défini pour les recettes fiscales brutes a été largement

manqué (écart de 1,2 % du PIB) en raison de la faible observance fiscale des contribuables, de la fraude et de l'effet des incertitudes liées à l'élection présidentielle de juillet ; l'ensemble de ces facteurs soulignent la fragilité des progrès réalisés. Le plafond sur le financement de l'État par les banques et le marché a été largement respecté. Les critères de réalisation continus relatifs aux arriérés de paiement extérieurs et à la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie ont également été respectés. L'objectif indicatif relatif au solde budgétaire de base a été largement atteint. L'objectif concernant les dépenses de réduction de la pauvreté a aussi été atteint malgré la faiblesse des recettes et de l'appui budgétaire.

6. Les progrès réalisés sur le front des réformes structurelles ont souvent été plus lents qu'attendu sur la période de mise en œuvre du programme. Si nombre des mesures décrites dans le programme ont bien été prises, la faiblesse des capacités institutionnelles, les intérêts acquis et des problèmes d'économie politique ont retardé, voire bloqué, certaines réformes (graphique 1 du texte).¹ Fin octobre 2018, quatre des dix repères structurels proposés pour 2018 étaient respectés, y compris celui concernant l'évaluation du logiciel de gestion des dépenses et le système d'information financière et comptable. Les objectifs des repères structurels fixés pour fin juin et fin octobre 2018 pour la transmission à la Cour suprême des déclarations de patrimoine des fonctionnaires ont tous les deux été largement respectés, mais les réformes suivantes ont accusé des retards :

- Le relèvement du seuil d'exonération fiscale des investissements de 12,5 à 100 millions de FCFA n'a pas pu être effectué comme prévu fin juillet faute d'un accord sur la couverture sectorielle de la loi.² Le projet de loi doit maintenant être soumis au conseil des ministres au premier trimestre 2019.
- Les progrès réalisés en vue de l'établissement du compte unique du Trésor (CUT) ont été plus lents que prévu du fait de difficultés techniques et administratives rencontrées dans le transfert à la BCEAO des comptes des établissements publics à caractère administratif. Une solution à ces difficultés est actuellement recherchée.
- Il n'a pas été possible d'élaborer entièrement pour fin juin une stratégie visant à réduire les prêts improductifs non garantis et les actifs hors exploitation dans le système bancaire. En octobre, les autorités maliennes ont soumis aux services du FMI une proposition pour les actifs hors exploitation. Celle-ci est actuellement examinée avec les banques et elle devrait être finalisée d'ici la fin 2018. Les autorités maliennes prennent en outre des mesures pour renforcer le bureau

¹ Des défaillances dans la GFP ont retardé l'achèvement de la première revue du programme prévue pour mi-2014 et une suspension temporaire de la déclaration de patrimoine des fonctionnaires l'année dernière a entraîné un retard dans l'achèvement de la huitième revue.

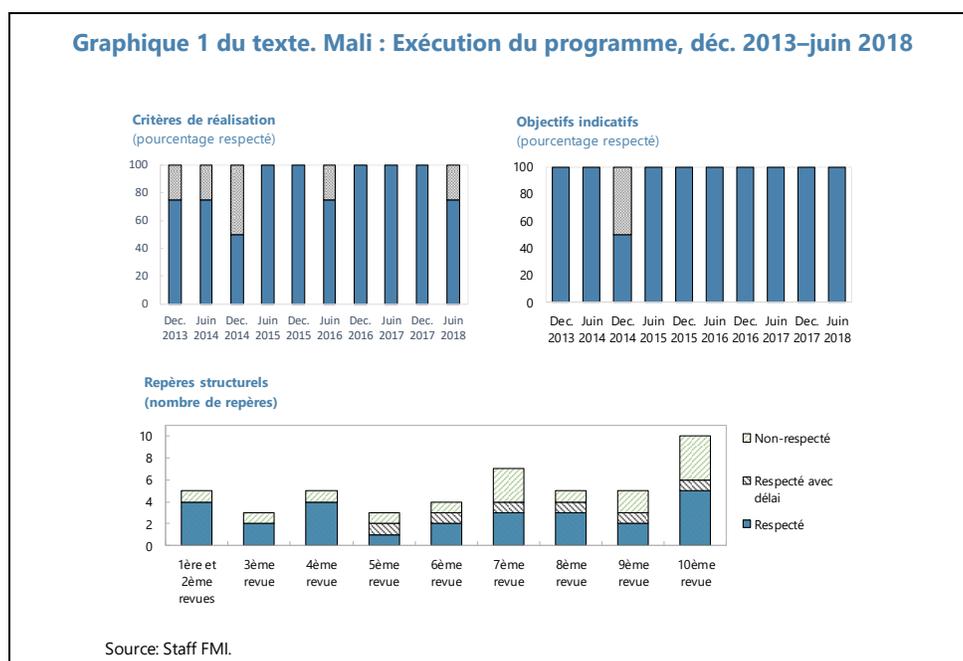
² Une proposition tendant à fixer un seuil plus bas pour les entreprises agricoles et artisanales a été considérée avant d'être abandonnée.

du crédit³ et la gouvernance dans les banques commerciales.

- La formule adoptée pour la fixation des prix des produits pétroliers est appliquée depuis septembre 2017 avec quelques interruptions.⁴ Les autorités maliennes sont déterminées à l'appliquer plus systématiquement à l'avenir.
- Le plan de renforcement de l'observance fiscale n'a pas été mis en œuvre comme prévu fin octobre 2018 du fait de retards accusés dans la réalisation du processus de validation par le comité technique chargé d'élaborer le nouveau plan stratégique (PS 2019–21) de la direction des Impôts. Le projet de plan devrait être adopté par le comité directeur fin novembre.

Dans l'ensemble, d'importantes difficultés restent à surmonter pour préserver la viabilité budgétaire, approfondir les réformes structurelles afin de stimuler l'activité du secteur privé et rendre la croissance plus inclusive, et améliorer davantage la gouvernance.

7. Les autorités maliennes sollicitent une dérogation pour inobservation du critère de réalisation relatif aux recettes fiscales brutes à fin juin 2018. Elles ont réaffirmé leur détermination à atteindre l'objectif d'un déficit de 3,3 % du PIB pour 2018 et de respecter, en 2019, le critère d'un déficit de 3 % du PIB retenu par l'UEMOA. Pour compenser l'impact de l'insuffisance des recettes publiques en juin sur le déficit de la fin 2018, elles ont défini des mesures correctives qui incluent une intensification du recouvrement des recettes et des réductions de dépenses.



³ Le conseil des ministres a approuvé un amendement visant à supprimer la nécessité d'obtenir le consentement des consommateurs des crédits, ce qui devrait améliorer la qualité et la quantité des informations fournies au bureau du crédit.

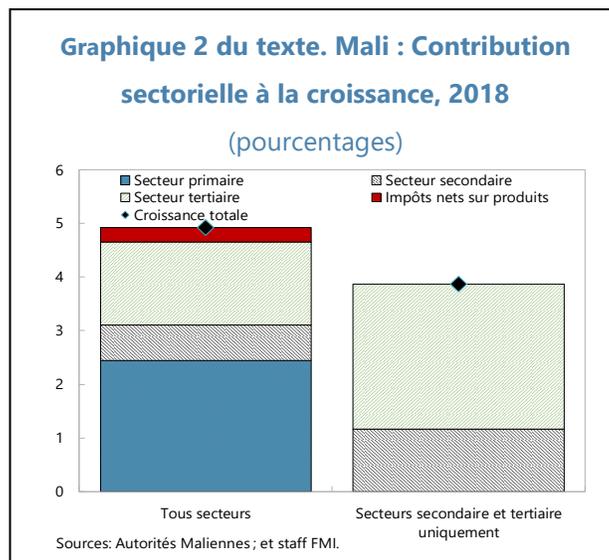
⁴ Les prix n'ont pas été modifiés en février, en juillet ni en août 2018, mais leur ajustement a repris en septembre 2018.

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Évolution récente

8. **Le redressement économique du Mali se poursuit malgré les problèmes sécuritaires, mais les facteurs de vulnérabilité augmentent et les déséquilibres extérieurs restent importants** (voir les graphiques 1 à 3, le tableau 1 du texte et les tableaux 1 à 6).

- L'activité est restée vigoureuse.** D'après les projections, le PIB réel doit progresser de 4,9 % (0,2 point de pourcentage de moins que dans la projection établie pour le programme) en 2018 grâce aux productions de céréales, de coton et d'or qui ont compensé le ralentissement observé dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les activités du secteur des services et du secteur manufacturier devraient, à l'avenir, atteindre leur plein potentiel avec le recul des incertitudes politiques (graphique 2 du texte). À environ 2 % sur un an en juin 2018, l'inflation est restée modérée. Les déséquilibres extérieurs sont importants, l'augmentation sensible de la production et des cours de l'or n'ayant qu'en partie compensé l'impact de la hausse des prix du pétrole. Un déficit extérieur courant d'environ 7,4 % du PIB est attendu en 2018.



- Les résultats budgétaires du premier semestre 2018 ont été marqués par des recettes nettement moindres que prévu et d'assez grandes réductions de dépenses pour atteindre l'objectif du déficit budgétaire.**

- Les recettes fiscales ont manqué l'objectif du programme d'environ 110 milliards de FCFA (1,2 % du PIB). Ce déficit a été également réparti entre les recettes douanières et les recettes fiscales intérieures (tableau 1 du texte). Cette contre-performance est en discordance avec l'amélioration régulière du recouvrement des recettes depuis le lancement du

Tableau 1 du texte. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration centrale, fin décembre 2018 (milliards de FCFA)

	Milliards de FCFA			Pourcentage du PIB		
	Prog.	Proj.	Différence	Prog.	Proj.	Différence
Recettes et dons¹	1,825.7	1,667.1	-158.6	19.3	17.4	-1.8
Recettes fiscales	1,498.9	1,418.8	-80.1	15.8	14.8	-1.0
Impôts directs	459.6	448.5	-11.1	4.9	4.7	-0.2
Taxes indirectes	1,039.3	970.3	-69.0	11.0	10.2	-0.8
TVA	562.3	517.2	-45.1	5.9	5.4	-0.5
Accises sur produits pétroliers	95.2	82.7	-12.5	1.0	0.9	-0.1
Droits d'importation	192.3	180.9	-11.4	2.0	1.9	-0.1
Autres taxes indirectes	257.3	257.3	0.0	2.7	2.7	0.0
Remboursements de taxes	-67.8	-67.8	0.0	-0.7	-0.7	0.0
Recettes non fiscales	212.3	153.8	-58.5	2.2	1.6	-0.6
Dons	114.6	94.6	-20.0	1.2	1.0	-0.2
Dépenses totales et prêts nets¹	2,138.1	1,979.4	-158.7	22.6	20.7	-1.9
Dépenses courantes	1,251.0	1,211.2	-39.8	13.2	12.7	-0.5
Traitements et salaires	516.4	516.4	0.0	5.5	5.4	0.0
Biens et services	323.5	300.3	-23.2	3.4	3.1	-0.3
Transferts et subventions	332.7	316.1	-16.6	3.5	3.3	-0.2
Intérêts	78.3	78.3	0.0	0.8	0.8	0.0
Dépenses en capital	897.5	778.6	-118.9	9.5	8.1	-1.3
Financement extérieur	257.4	237.4	-20.0	2.7	2.5	-0.2
Financement intérieur	640.1	541.2	-98.9	6.8	5.7	-1.1
Prêts nets	-10.4	-10.4	0.0	-0.1	-0.1	0.0
Solde budgétaire global (dons inclus)	-312.3	-312.3	0.1	-3.3	-3.3	0.0
Solde global²	-124.3	-124.4	-0.1	-1.3	-1.3	0.0
PIB nominal	9,474	9,557				

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Hors fonds spéciaux et budgets annexes.

² Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

programme. Les autorités maliennes ont identifié des causes temporaires et structurelles. Les facteurs temporaires incluent un ralentissement de l'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire et une augmentation de l'indiscipline fiscale à l'approche de l'élection présidentielle ainsi que les pertes dues à la hausse des prix des carburants sur les marchés internationaux. Parmi les problèmes structurels figurent l'accroissement de la fraude associée à la montée de l'insécurité et aux attaques terroristes récurrentes, les défaillances organisationnelles et le manque d'efficacité de la gestion. Les autorités ont compensé l'impact sur l'équilibre budgétaire en réduisant notablement les dépenses publiques. Le solde budgétaire global et le solde budgétaire de base étaient excédentaires en juin et les déficits attendus étaient en deçà des cibles du programme de 236,5 et de 155,5 milliards de FCFA (ou 2,5 % et 1,6 % du PIB), respectivement.

- **Le secteur bancaire reste stable dans l'ensemble, mais la qualité des actifs demeure préoccupante.** Le ratio global de fonds propres pour le secteur s'établissait à 13,4 % fin décembre 2017, indiquant que les grands groupes sont stables et sains. Une banque, toutefois, ne respectait pas la norme Bâle I et deux banques les normes Bâle II et Bâle III, du fait du niveau élevé de leurs immobilisations hors exploitation. Le pourcentage de prêts improductifs est stable, mais élevé (16,5 % environ). Il devrait diminuer sous l'effet du passage à Bâle II et Bâle III⁵, mais des facteurs de vulnérabilité structurels persistent du fait notamment de la persistance d'un haut niveau d'actifs hors exploitation (19 %) qui contrevient au plafond réglementaire fixé par l'UEMOA (15 %).⁶ Les autorités et les banques maliennes élaborent actuellement une stratégie pour réduire le stock d'immobilisations hors exploitation.

B. Perspectives

9. Les perspectives macroéconomiques restent globalement positives. D'après les projections, la croissance du PIB réel doit légèrement se redresser et atteindre 5 % en 2019, sous l'effet du recul de l'incertitude politique, avant de s'établir aux alentours de 4,75 %, taux de croissance du Mali à long terme (tableau 2 du texte). En l'absence de chocs du côté de l'offre, l'inflation devrait rester en deçà du critère de l'UEMOA. La mise en œuvre de mesures fiscales et administratives devrait permettre un accroissement des recettes fiscales de 0,4 point du PIB qui contribuerait à stabiliser le déficit budgétaire global à 3 % du PIB.⁷ Le déficit extérieur courant doit légèrement diminuer en 2019, d'après les projections, malgré une baisse du volume et des prix des exportations d'or, avant de s'amenuiser progressivement pour se fixer à moyen terme aux alentours de 7 % du PIB. Cette évolution attendue va dans le sens de la réduction prévue des déficits budgétaires puisque le Mali a l'intention de respecter les critères de l'UEMOA et de la convergence de la croissance du PIB vers son potentiel à long terme.

⁵ La réduction attendue des prêts improductifs tient principalement à deux facteurs : i) un classement plus favorable des actifs dans le cadre de Bâle II et Bâle III et ii) la limitation à un maximum de cinq ans de l'inscription des prêts improductifs aux bilans des banques.

⁶ Sept banques sur douze n'ont pas respecté le plafond réglementaire de 15 % pour le ratio d'immobilisations hors exploitation/capitaux propres.

⁷ Ces mesures incluent l'amélioration du recouvrement de la TVA, le renforcement de l'observance fiscale, la fiscalisation du secteur agricole, la rationalisation des exonérations, l'amélioration de l'imposition du secteur minier et le durcissement des contrôles.

C. Aléas

10. Les aléas qui entourent ces perspectives restent plutôt de nature baissière. La volatilité de la situation sécuritaire constitue toujours le risque le plus immédiat. S'ils s'intensifiaient et surtout s'ils touchaient Bamako, les actes de violence pourraient saper la confiance du secteur privé et affecter la croissance économique et les finances publiques. La production agricole reste tributaire des conditions météorologiques défavorables tandis que la forte dépendance à l'égard des exportations d'or et de coton (environ 65 % et 15 % de l'ensemble des exportations, respectivement) expose la balance des paiements du Mali aux fluctuations des prix des produits de base. D'autres risques extérieurs sont liés aux réductions potentielles des contributions financières des bailleurs de fonds et à la baisse de l'investissement direct étranger (IDE). Au niveau régional, un nouveau resserrement des conditions de liquidité pourrait ralentir le crédit au secteur privé et alourdir le coût de la dette publique.

11. La situation budgétaire de l'administration centrale s'est renforcée depuis 2013, mais les risques potentiels présentés par le secteur public au sens plus large pourraient compromettre les résultats budgétaires (graphique 3 du texte). Les services du FMI ont souligné que le maintien de la viabilité budgétaire repose sur la constitution de volants budgétaires appropriés et l'existence des capacités nécessaires pour faire face à ces risques s'ils se concrétisent. Ils ont attiré l'attention sur les risques que fait peser à court terme sur les finances publiques la compagnie publique d'électricité (EDM), qui se trouve dans une situation financière difficile (encadré 1). Ils ont ajouté, à la lumière des conclusions de la mission d'assistance technique du FMI de septembre 2018 sur les risques budgétaires, que des risques importants, tant en raison de leur forte probabilité que de leur impact, découlent de chocs défavorables des termes de l'échange, d'une répercussion insuffisante de la variation des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs des produits pétroliers, des pertes de recettes publiques liées notamment à la production de coton et d'or, et de la forte exposition aux dettes accumulées par d'autres entreprises publiques. Les institutions, la décentralisation et les catastrophes naturelles sont d'autres sources de risque (encadré 2)

Tableau 2 du texte. Mali : Principaux indicateurs économiques, 2014–23

	2014	2015	2016		2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Rev. Prog.	Est.	Rev. Prog.	Est.	Prog.	Prog.			Proj.		
	(Variation en pourcent)												
Croissance du PIB réel	7.1	6.2	5.4	5.8	5.3	5.4	5.0	4.9	5.0	4.9	4.8	4.8	4.8
Hausse des prix à la consommation (moyenne)	2.7	1.4	-1.6	-1.8	0.8	1.8	1.4	2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2
Hausse des prix à la consommation (fin de période)	1.2	1.0	0.5	-0.8	1.0	1.1	1.6	1.9	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2
	(Pourcentage du PIB)												
Recettes	14.9	16.4	16.8	16.7	17.1	18.4	19.4	17.9	18.5	19.1	19.3	19.6	19.9
<i>dont</i> : recettes fiscales	12.6	14.0	14.9	14.9	15.3	15.2	15.8	14.8	15.6	16.2	16.5	16.8	17.1
Dons	2.2	2.7	2.0	1.6	2.0	1.6	1.2	1.0	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1
Total des dépenses et prêts nets	20.0	20.9	23.2	22.3	23.1	22.9	23.9	22.1	23.5	24.1	24.4	24.6	24.9
Solde global (base ordonnancements)	-2.9	-1.8	-4.3	-3.9	-4.1	-2.9	-3.3	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse)	-2.4	-3.2	-4.3	-3.9	-4.1	-2.6	-3.5	-3.5	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9
Solde budgétaire de base ¹	-1.2	0.5	-2.1	-1.9	-1.6	-0.9	-1.3	-1.3	-1.1	-0.9	-0.9	-0.7	-0.7
Dette publique totale	27.4	30.7	29.7	35.9	30.0	35.4	35.9	37.3	37.5	38.1	38.7	39.3	39.5
Solde des transactions courantes (y.c. transferts officiel)	-4.7	-5.3	-7.7	-7.2	-6.8	-5.9	-6.5	-7.4	-7.2	-7.4	-7.2	-7.0	-6.8
Balance globale des paiements	-2.5	-1.6	0.1	-3.9	-1.1	0.7	-2.0	-2.3	-2.6	-2.2	-1.9	-1.5	-1.4

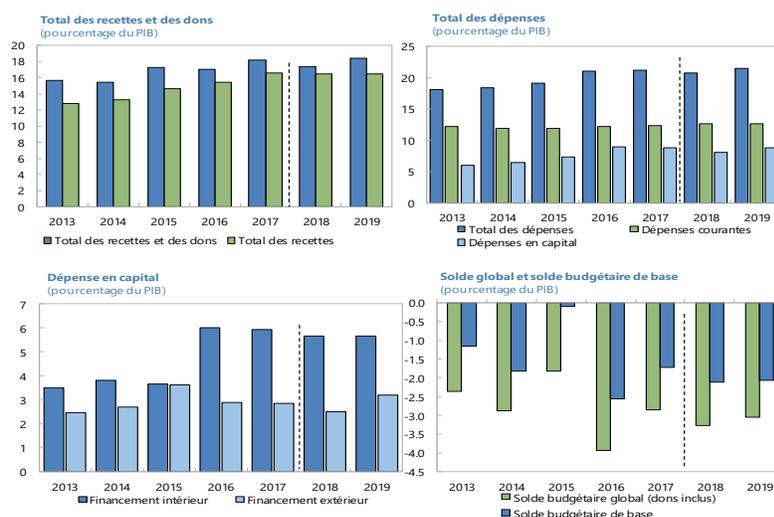
Sources: autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Encadré 1. Mali : Difficultés financières d'EDM

La société Énergie du Mali (EDM) connaît de sérieuses difficultés techniques et financières. Celles-ci résultent principalement de l'inadéquation existant depuis longtemps entre les prix à la production et de vente de l'électricité, de l'insuffisance des investissements effectués, du retard avec lequel ceux qui étaient indispensables ont été réalisés et d'une gestion défailante. Le chiffre d'affaires de la société et les aides publiques dont elle a bénéficié ne lui ont pas permis d'honorer ses engagements financiers, ce qui l'a maintenue dans une situation de trésorerie tendue. Son endettement total, estimé à 304 milliards de FCFA (3,2 % du PIB) début 2018, se répartit presque également entre les banques commerciales et ses fournisseurs.

Pour améliorer la situation financière d'EDM, le gouvernement malien est en train de mettre en œuvre une stratégie à deux volets avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. En attendant l'achèvement de l'évaluation de la dette d'EDM entreprise par la Banque mondiale, il a accru sa subvention de 15 milliards de FCFA en 2018, portant ainsi son total à 42 milliards de FCFA. Il envisage aussi d'autres mesures, pour assainir les finances d'EDM, notamment une réduction de ses pertes et dépenses d'exploitation, l'utilisation de compteurs à prépaiement, l'adoption d'une facturation mensuelle accélérée et un meilleur suivi de la consommation des gros clients. Pour renforcer la gouvernance d'EDM, les autorités sont en train d'améliorer sa gestion et de nommer des administrateurs plus indépendants. À court terme, le programme de restructuration proposé par la Banque mondiale vise, entre autres, à : i) améliorer le recouvrement des recettes à l'aide de compteurs intelligents et lutter contre les branchements illégaux et les fuites tout en maîtrisant les coûts ; ii) revoir la tarification pour déterminer les possibilités d'amélioration telles qu'un relèvement des tarifs pour les clients institutionnels, la suppression de la subvention aux frais d'installation des abonnés moyenne tension, et iii) améliorer le portefeuille d'emprunts d'EDM en refinançant et garantissant la dette commerciale à court terme existante. À long terme, la Banque mondiale aidera le gouvernement malien à améliorer son plan d'investissement pour le secteur de l'électricité en vue d'augmenter la part des sources d'énergie renouvelables pour réduire les coûts de production d'EDM et améliorer sa situation financière globale en supprimant la location de générateurs, en réduisant la production thermique nationale (diesel et fioul lourd), en accroissant la production nationale d'hydroélectricité et en important davantage d'électricité, y compris de l'électricité à bas prix, des pays voisins (Côte d'Ivoire et Guinée). Il est impératif que les autorités maliennes s'attaquent aux problèmes du secteur de l'énergie à court et à long terme, sans augmenter encore les subventions insoutenables, pour libérer des ressources au profit de l'investissement et des dépenses sociales.

Graphique 3 du texte. Mali : Résultats budgétaires, 2013–19

Sources : autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI.

Encadré 2 : Risques budgétaires

L'analyse de sensibilité macro-budgétaire montre que le Mali est particulièrement exposé aux risques institutionnels, au risque que présentent les entreprises publiques et aux chocs macroéconomiques. Les risques institutionnels découlent de la mise en œuvre du processus de décentralisation. Bien que la pleine concrétisation de ces risques soit jugée peu probable, le sauvetage d'administrations régionales et locales en difficulté pourrait détériorer notablement la situation budgétaire. La situation financière des entreprises publiques pourrait aussi gravement affecter les finances publiques en générant d'importants coûts d'opportunité. En l'absence d'une base de données centralisée des entreprises publiques, leur endettement n'est pas connu ou géré de façon systématique. Il est de ce fait difficile de déterminer le risque qu'elles présentent pour le budget. Les pertes techniques et financières pourraient gêner la gestion des liquidités pour le Trésor et affecter le budget. Par exemple, la compagnie publique d'électricité (Energie du Mali : EDM) doit actuellement faire face à de graves difficultés financières. Si les mesures envisagées pour y remédier ne produisent pas les résultats escomptés, cela pèsera sur le budget. Des chocs macroéconomiques affectant les prix des produits de base tels qu'une forte baisse des cours de l'or ou du coton, ou une hausse sensible des prix du pétrole pourraient avoir des conséquences importantes pour la mobilisation des recettes, l'exécution du budget et la dette publique.

Les catastrophes naturelles ou des conditions météorologiques défavorables ont généralement un faible impact sur les finances publiques bien qu'elles soient relativement fréquentes. Le secteur primaire n'est presque pas fiscalisé. L'impact social de ces chocs pourrait toutefois être dévastateur et durable. Un segment important de la population est tributaire de la production de l'agriculture de subsistance, de l'élevage et de la culture du coton et de céréales. Les autorités maliennes sont encouragées à prendre d'autres mesures préventives pour atténuer l'impact social de tels chocs.

Le gouvernement malien est exposé au risque de refinancement. Le gouvernement a de plus en plus recours au marché obligataire régional pour financer son déficit. Les banques maliennes achètent en général environ la moitié des obligations émises par l'État. Le risque de refinancement et l'éventuelle difficulté d'émettre des obligations pourraient avoir un impact budgétaire négatif non négligeable et nuire à la viabilité de la dette malienne.

ENTRETIENS

Les discussions se sont focalisées sur les façons de résoudre le problème immédiat du manque à gagner des recettes publiques en 2018 et de relever les défis cruciaux qui se posent à moyen terme. Pour 2018, les autorités sont déterminées à respecter le déficit budgétaire programmé en mettant en œuvre des mesures correctives destinées à augmenter les recettes et en réduisant les dépenses. Pour le moyen terme, les discussions ont été axées sur la mobilisation des recettes, le renforcement de la stabilité du secteur financier, et la poursuite des efforts en faveur d'une meilleure gouvernance.

A. Remédier au manque à gagner récent des recettes publiques

12. Les autorités sont déterminées à respecter l'objectif fixé pour le déficit budgétaire en 2018 à l'aide à la fois de mesures correctives permettant d'améliorer le recouvrement des recettes et de réductions des dépenses. Les données préliminaires sur les recettes fiscales fin septembre semblent indiquer que le manque à gagner atteindra environ 2 % du PIB sur l'ensemble de 2018.⁸ Les autorités maliennes ont l'intention de compenser cet écart par rapport aux prévisions par des mesures correctives permettant d'augmenter les recettes d'environ 1 % du PIB et des réductions de dépenses d'environ 1 % environ du PIB.

13. Du côté des recettes, les autorités maliennes ont défini les mesures correctives que les administrations fiscale et douanière doivent mettre en œuvre.

Pour les recettes fiscales, les mesures envisagées incluent l'optimisation des déclarations mensuelles d'impôt à travers un suivi plus étroit des indicateurs de performance et le recouvrement des arriérés d'impôts. Pour les recettes douanières, les mesures retenues visent à développer les brigades conjointes des administrations fiscale et douanière dans les zones d'importation stratégiques, renforcer les contrôles, améliorer les audits post-dédouanement et intensifier la lutte contre la fraude et le commerce illicite. Les autorités ont

commencé à s'attaquer aux inefficiences organisationnelles et de gestion, en remaniant certains postes de direction, en faisant appel à des huissiers pour recouvrer les arriérés d'impôts et en entreprenant un audit des causes profondes des pertes de recettes fiscales. Ce dernier sera complété par une mission d'assistance technique du FMI, prévue pour la mi-novembre 2018, qui

Tableau 3 du texte. Mali : Mesures correctives pour les recettes et réductions de dépenses prévues en 2018

	milliards FCFA	Pourcentage du PIB
Mesures de recettes	120	1.3
Administration fiscale (impôt recouvrement des arriérés)	90	0.9
Douane	30	0.3
Réductions de dépenses	129	1.3
Dépenses courantes	39	0.4
Biens et services	23	0.2
Transferts	16	0.2
Capital	90	0.9
Financement intérieur	90	0.9

Sources : autorités maliennes ; estimations et projection des services du FMI.

⁸ Les autorités maliennes s'attendent en outre à une perte de recettes non fiscales d'environ 58 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) d'ici la fin décembre 2018 en raison principalement de la renégociation de la redevance liée à la licence du quatrième opérateur de télécommunications et du renouvellement de la licence 4G existante.

doit examiner plus en profondeur les facteurs qui sous-tendent les pertes de recettes fiscales et aider les autorités à mettre en œuvre des mesures correctives appropriées. Cette mission aidera la direction des Impôts à mettre en œuvre des mesures concrètes pour mobiliser les recettes à court terme notamment en intensifiant le recouvrement des arriérés d'impôts et en renforçant les contrôles ponctuels. D'autres mesures destinées à améliorer les résultats dans le domaine de la TVA seront également examinées, y compris avec la direction des douanes. L'administration fiscale estime pouvoir recouvrer 72 milliards de FCFA (0,7 % du PIB) sur les 144 milliards de FCFA d'arriérés d'impôts décelés par les audits récemment effectués pour la période 2015–17 et 20 milliards de FCFA (0,15 % du PIB) grâce au redressement fiscal d'une société minière.⁹ La direction des Douanes devrait aussi améliorer sa collecte d'environ 30 milliards de FCFA (tableau 3 du texte).

14. Du côté des dépenses, les autorités ont indiqué de nouvelles coupures pour le reste de l'année. Ce sont les dépenses d'investissement prévues pour 2018 qui ont été les plus touchées par les réductions de dépenses jusqu'à présent, mais les économies envisagées incluent aussi de nouvelles coupes dans les dépenses non-prioritaires de biens et services et de transferts (tableau 3 du texte). Les autorités maliennes ont reconnu que, comme l'estiment les services du FMI, la réduction des dépenses d'investissement pourrait nuire à la croissance et au développement social. Elles ont précisé qu'elles ont choisi avec soin les projets reportés et qu'elles sont déterminées à atteindre le plafond fixé pour les dépenses sociales.

15. Les services du FMI ont souligné le risque que le nouvel objectif retenu pour les recettes fiscales ne soit pas atteint. S'il est louable d'intensifier les efforts de collecte pour atteindre les objectifs du dernier trimestre, il n'est peut-être pas réaliste de trop compter sur le recouvrement des arriérés d'impôts. Les autorités en ont convenu, mais elles sont décidées à prendre les mesures qui s'imposent pour recouvrer les montants prévus. Elles ont aussi fixé au 1^{er} novembre 2018, soit deux semaines plus tôt que de coutume, la date d'arrêt des engagements concernant des dépenses publiques non essentielles pour assurer l'atteinte de leur objectif de réduction des dépenses.

B. Préserver la viabilité budgétaire et maîtriser les risques budgétaires

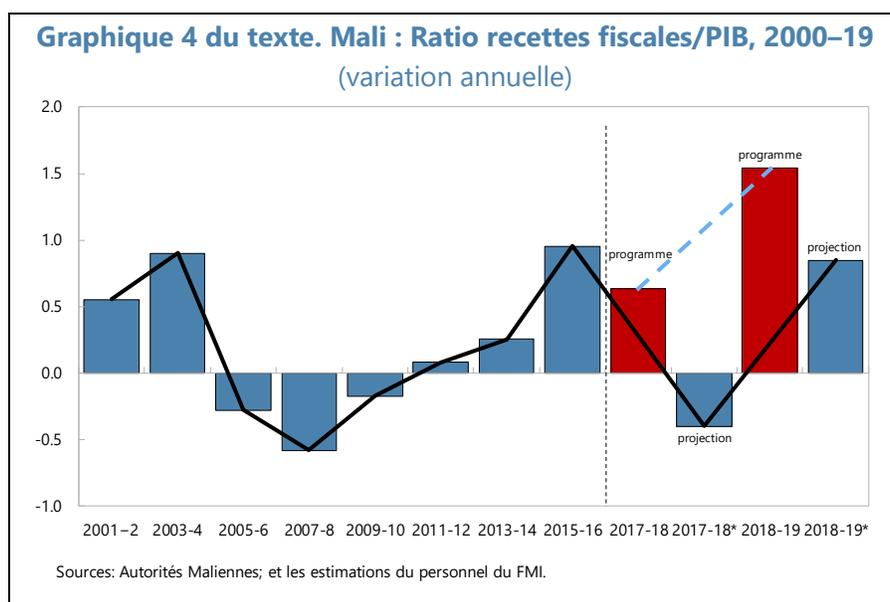
Une mobilisation plus accrue des recettes intérieures pour faire face à la montée des dépenses est essentielle pour mettre en œuvre les priorités de développement du gouvernement soient respectées tout en préservant la viabilité budgétaire dans un contexte d'incertitude des appuis extérieurs. Cela souligne l'importance de renforcer l'administration fiscale, réduire les exonérations, améliorer l'efficacité de la taxation du secteur minier et augmenter les recettes tirées des produits pétroliers tout en accroissant l'efficience des dépenses publiques.

16. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à atteindre en 2019 l'objectif fixé par l'UEMOA pour le déficit budgétaire et ont convenues avec les services du FMI de resserrer leur politique budgétaire pour 2019. Le projet de loi de finances 2019 présenté au Parlement envisage

⁹ Ce redressement fiscal résulte d'un audit effectué en 2015 dont les conclusions ont été récemment acceptées par le contribuable.

de ramener le déficit budgétaire global à 3 % du PIB et le déficit budgétaire de base à 1,1 % du PIB.

- Le budget 2019 vise à renforcer les efforts de mobilisation des recettes fiscales et prévoit que celles-ci atteindront 15,6 % du PIB (un accroissement de 0,8 point par rapport à l'estimation révisée de 2018 ; graphique 4 du texte).
- Dans le même temps, les autorités se sont en même temps engagées à limiter à la fois les dépenses d'investissement et les dépenses courantes afin d'assurer le respect du critère de l'UEMOA en matière de déficit. Ce faisant, elles centreront leurs réductions de dépenses sur les projets les moins efficaces.



17. Les services du FMI et les autorités se sont accordés à reconnaître la nécessité de faire avancer les réformes pour renforcer les recettes intérieures.

- Ces dernières années, les administrations fiscale et douanière du Mali ont bénéficié de beaucoup d'assistance technique de la part du FMI, qui a permis au pays d'augmenter son ratio recettes fiscales/PIB. Cependant, la mise en œuvre des réformes dans ces administrations a accusé des retards en 2018. Les services du FMI ont fortement encouragé les autorités à accélérer la mise en œuvre de ces réformes, notamment en élaborant un plan d'amélioration de l'observance fiscale et en utilisant plus intensément les informations fournies par des tiers, en renforçant l'observance fiscale des moyens et gros contribuables et en accroissant les capacités dans les fonctions essentielles que constituent d'enregistrement et de contrôle des contribuables.
- Les efforts entrepris pour réduire davantage les exonérations doivent être poursuivis. La loi adoptée en 2017 pour mettre fin à l'octroi de nouvelles exonérations fiscales discrétionnaires en vigueur. Cependant, les exonérations fiscales restent importantes (3,5 % du PIB en 2017) et elles peuvent encore être rationalisées. Les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer l'adoption de la nouvelle loi sur le relèvement de 12,5 millions à 100 millions de FCFA du seuil

d'éligibilité des investissements aux exonérations fiscales accordées dans le cadre du Code des investissements. Ils les ont également encouragées les autorités à réduire les exonérations dans les domaines mis en lumière par l'examen de la législation fiscale en vigueur réalisé en 2018.

- Le cadre juridique actuel présente des failles qui exposent le système aux transferts de bénéfices et à l'érosion de leur base d'imposition par les entreprises internationales. L'assistance technique du FMI a évalué le cadre d'application du principe de pleine concurrence aux prix de transfert et a recommandé de renforcer l'obligation de documenter les prix de transfert conformément aux normes internationales, notamment en adoptant une règle spécifique pour la sous-capitalisation. En fin 2017, les services du FMI ont également examiné le projet du code minier révisé et ont formulé plusieurs recommandations pour l'améliorer. Une mission de suivi est prévue pour février 2019. Les services du FMI ont encouragé les autorités à améliorer l'efficacité de la fiscalité dans le secteur minier notamment en adoptant le code minier révisé et les mesures d'atténuation des vulnérabilités liées à l'optimisation fiscale agressive, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.
- Les efforts visant à accroître les recettes tirées des produits pétroliers doivent être intensifiés. Alors que les prix du pétrole augmentent sur les marchés internationaux, les recettes tirées des prix pétroliers ont diminué de 0,3 point de pourcentage du PIB en 2018 en raison de la répercussion limitée de ces hausses sur les prix intérieurs, d'un plus fort accroissement des quantités exonérées (graphique 5 du texte), de la fraude, et de la porosité des frontières (graphique 5 du texte, tableau 4 du texte et encadré 3). Par exemple, dans l'hypothèse d'un niveau normal d'imposition (en l'absence de toute subvention implicite réduisant le prix de détail) le prix appliqué aux consommateurs aurait été de 816 FCFA au lieu de 717 FCFA en juillet 2018. La formule automatique de fixation des prix limite la hausse des prix à 3 % du prix international sur un mois.¹⁰ En période de hausse rapide des prix internationaux, cette formule protège les consommateurs aux dépens des recettes publiques (encadré 3). En même temps, alors que les subventions universelles sont régressives, aucun dispositif approprié n'existe pour protéger les ménages pauvres et vulnérables des hausses de prix.¹¹ Les services du FMI ont souligné la nécessité d'une stratégie globale pour le secteur de l'énergie qui s'attaque notamment aux failles du dispositif existant et évite une tarification différenciée susceptible de donner lieu à des possibilités d'arbitrage et à l'extraction de rentes, et qui réexamine les exonérations dont celles accordées aux sociétés minières. Les autorités ont accepté d'appliquer plus systématiquement le mécanisme de fixation des prix et reconnu la nécessité d'adopter une approche holistique de la taxation des carburants, dont un réexamen des marges sur les carburants et des exonérations importantes. Elles se sont engagées à continuer de collaborer avec la Banque mondiale pour renforcer les dispositifs de protection sociale et améliorer le ciblage des subventions.

¹⁰ Cependant, depuis l'introduction de la formule en septembre 2017, les prix intérieurs n'ont toutefois pas été ajustés à cinq reprises.

¹¹ La dernière enquête sur le budget des ménages remonte à 2001 et les projets de mener une nouvelle enquête sont subordonnés à la réalisation d'un recensement démographique en 2019 et à l'obtention des financements nécessaires.

- Les autorités maliennes ont reconnu, comme les services du FMI, que la numérisation du processus d'imposition pourrait améliorer le recouvrement des recettes. En exploitant l'expansion rapide de la banque mobile, elles pourraient explorer graduellement les options de numérisation de l'imposition qui permettraient d'élargir la base des contribuables, notamment en atteignant ceux qui ne sont actuellement pas encore en mesure de détenir un compte en banque.¹²

Tableau 4 du texte. Mali : Prix du pétrole au Mali et dans les pays de l'UEMOA

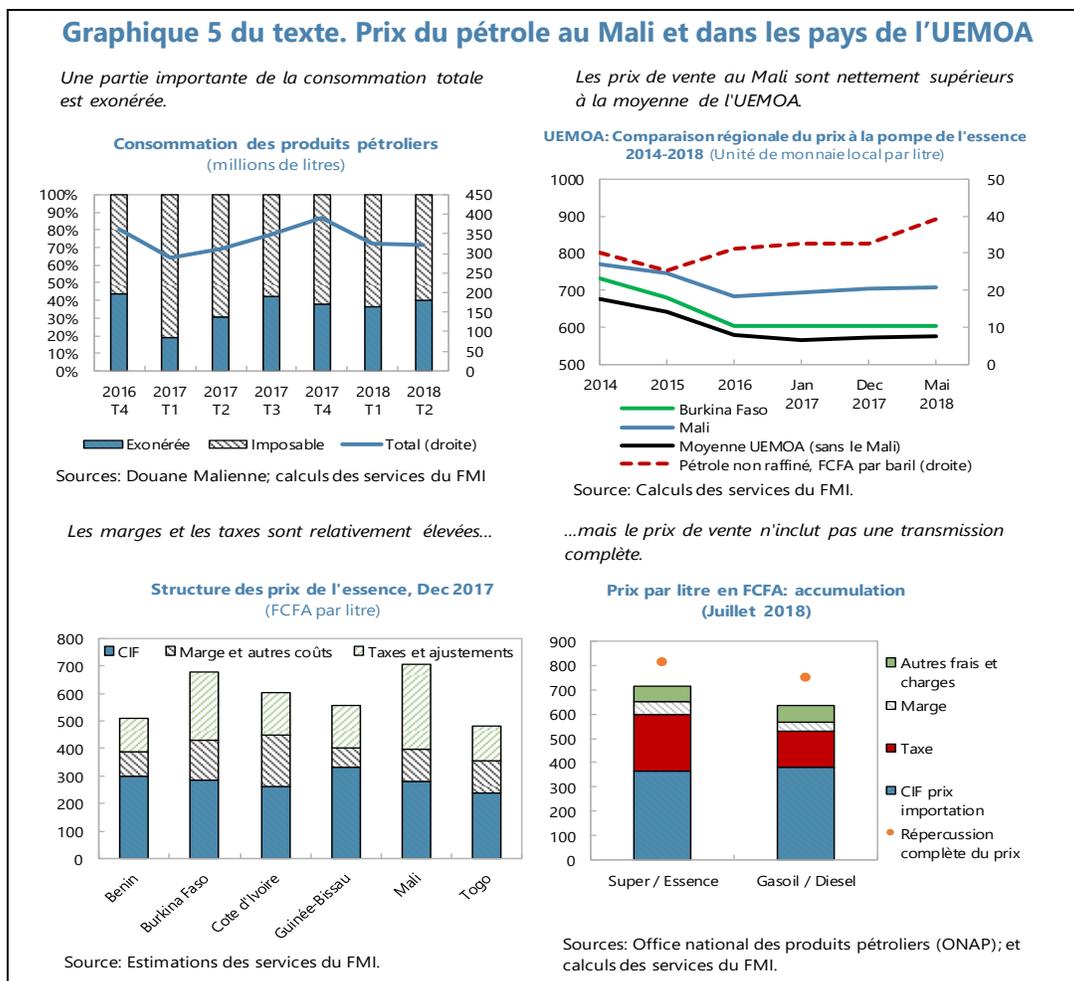
Mali: Indicateurs du secteur pétrolier, 2012-2017							UEMOA : Taux de répercussion du prix du carburant en 2014-2018 (en pourcentage)				
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Essence		Diesel		
							2014-17	2017-18	2014-17	2017-18	
Prix du pétrole brut (FCFA / baril FMI/GAS)	51.4	47.51	30.03	25.39	31.23	40.1					
Taux de croissance, pourcentage		(0.08)	(0.37)	(0.15)	0.23	0.28					
Import volume (million tons)	1.1	1.0	1.0	1.1	1.4	1.5					
Taux de croissance, pourcentage	0.1	(0.1)	(0.0)	0.1	0.3	0.1					
Exemptions: Volume (millions de tonnes)				0.3	0.3	0.4					
Valeur des exemptions (milliards de FCFA) /1				65.9	72.9	79.8					
Accises sur les produits pétroliers (milliards de FCFA, TOFE)	25.3	22.3	27.8	93.1	100.9	84.7					
Taux de croissance, pourcentage	4.4	(0.1)	0.2	2.4	0.1	(0.2)					
Pourcentage du PIB	0.4	0.3	0.4	1.2	1.2	0.9					
							Bénin	12	26	66	55
							Burkina Faso	100	0	106	0
							Côte d'Ivoire	131	42	36	63
							Guinée Bissau	79	-4	57	-29
							Mali	64	16	62	35
							Niger	0	0	0	0
							Sénégal	82	0	161	0
							Togo	132	14	150	8
							Moyenne UEMOA (non pondéré)	75	12	80	16

Sources: autorités maliennes; et estimations WEO et des services du FMI.
1/ Taxes et accises renoncées.

Source: Calculs des services du FMI.

18. Les services du FMI et les autorités ont reconnu que le renforcement du cadre de gestion de l'investissement public pourrait permettre de réduire le déficit d'infrastructures du pays. La mission d'assistance technique du FMI qui a procédé à une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) en 2017 a constaté l'existence d'importantes déficiences compromettant la contribution des investissements au stock national de capital. Elle a préconisé d'améliorer diverses pratiques administratives pour combler les gros écarts d'efficacité de l'investissement public au Mali. Puisque les autorités maliennes ajustent actuellement les dépenses d'investissement pour faire face à la baisse des recettes, il est urgent qu'elles veillent à ce que les investissements publics soient mieux gérés afin d'améliorer la qualité des infrastructures publiques et de les rendre plus accessibles. Les services du FMI ont félicité les autorités maliennes pour avoir préparé une méthodologie pour élaborer une mercuriale des coûts unitaires standards pour la mise en œuvre d'infrastructures routières, de bâtiments, d'aménagements hydroagricoles et d'ouvrages hydrauliques (repère structurel pour août 2018 qui a été respecté avec retard en octobre 2018), dans le but de rationaliser les coûts des projets. Ils ont aussi encouragé les autorités maliennes à accélérer la mise en œuvre d'un plan d'action global destiné à responsabiliser davantage les gestionnaires des investissements publics et à améliorer leurs performances, renforcer l'impact socioéconomique des dépenses d'investissement et développer et entretenir les infrastructures existantes à long terme. Les services du FMI ont également encouragé les autorités à renforcer le cadre institutionnel pour détecter, surveiller et gérer les risques budgétaires liés aux partenariats publics-privés (PPP).

¹² Lund, White et Lamb (2017) estiment que la numérisation des paiements gouvernementaux dans les pays en développement pourrait permettre d'économiser environ 1 % du PIB chaque année.



Encadré 3. Mali : Le mécanisme de fixation des prix des carburants dans le contexte de leur hausse sur les marchés internationaux

Les prix de l'essence et du diesel au Mali sont les plus élevés de la zone UEMOA et la consommation intérieure est entièrement satisfaite par les importations. Le Mali est un pays enclavé qui ne produit pas de pétrole brut et qui a libéralisé les importations des produits pétroliers. Sur les six voies d'approvisionnement actives, celles avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les plus utilisées. Les importations sont passées de 650 millions à 1,5 milliard de litres entre 2007 et 2017. Le diesel est le principal type de produit consommé, mais les importations d'essence ont augmenté au cours des deux dernières années. D'après les informations de décembre 2017 sur la structure des prix dans la zone UEMOA, au Mali, les prix des carburants incluent des marges et des taxes relativement élevées.¹

La politique malienne des prix des carburants est axée sur la stabilisation des prix de détail. Depuis septembre 2017, le Mali utilise une formule automatique pour fixer les prix des carburants qui ne permet de répercuter que partiellement les variations des prix internationaux sur les prix intérieurs. Elle permet d'ajuster le prix de détail quand le prix international varie, mais dans la limite de 3 %.

Bien que le mécanisme de fixation des prix soit conçu pour s'appliquer automatiquement, le ministère de l'Économie et des Finances fixe, chaque mois, des prix de détail indicatifs sur la base des informations réunies par l'Office National des Produits Pétroliers (ONAP) et une commission de suivi des prix des carburants.² Les prix sont fixés pour chaque carburant et représentent des plafonds mensuels applicables sur tout le territoire national. La nouvelle formule de fixation des prix a été appliquée sept fois au

cours des douze derniers mois. Depuis sa mise en œuvre, les prix internationaux du pétrole ont augmenté de 29 % et les prix de détail de 3 % seulement.

Les hausses des prix internationaux et des exonérations, jointes à une formule axée sur la stabilisation des prix de détail, ont fait baisser les recettes tirées des carburants. Les prix internationaux ayant augmenté de plus de 3 %, les taxes ont été réduites pour limiter l'incidence sur le prix de détail. Les exonérations ont en même temps augmenté. De ce fait, les recettes fiscales tirées des carburants sont tombées de 1,2 % à 0,9 % du PIB entre 2015–16 et 2017. Cette baisse des recettes provenant des produits pétroliers s'est poursuivie en 2018, le montant collecté au premier semestre n'atteignant que 0,3 % du PIB (ou 32,4 milliards de FCFA)³. Toutefois, étant donné la forte augmentation enregistrée par les prix internationaux du pétrole pendant cette période (15 % environ), une application complète de la formule de fixation des prix n'aurait accru le total collecté que de 1 milliard à 1,5 milliard de FCFA par rapport au résultat effectif.

Le mécanisme malien de fixation automatique des prix des carburants est conçu de manière à limiter l'instabilité des prix, mais il devrait aussi maintenir les recettes fiscales connexes. Avant de mettre en œuvre un mécanisme automatique, il faut s'entendre sur le niveau d'imposition approprié, les coûts du transport, les marges et les façons de répercuter les variations des prix internationaux sur les prix de détail. Le choix du mécanisme de lissage implique un compromis entre l'instabilité des prix de détail et l'instabilité des recettes fiscales. Les niveaux actuels des prix des carburants et le niveau d'imposition soulèvent la question des niveaux appropriés de recettes fiscales et des taux correspondants de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). À ce stade, d'autres initiatives pourraient être prises pour renforcer le mécanisme de fixation des prix, telles que : i) actualiser les marges utilisées dans la formule sur la base des conclusions de l'étude de 2017 de l'ONAP ; ii) rendre plus autonomes les activités de la commission des prix des carburants et de l'ONAP en sensibilisant davantage au fait que les variations des prix sont déterminées par l'évolution des prix internationaux et échappent au contrôle du gouvernement ; iii) revoir le coût des diverses exonérations de la taxation des carburants, et envisager leur rationalisation notamment dans le cadre de la révision du Code minier ; iv) assurer une projection honnête des recettes dans le budget pour améliorer la transparence et fixer les taux de la TIPP en conséquence.

¹ Le prix du carburant est soumis à : i) un droit de douane de 10 % sur l'essence et le diesel et de 5 % sur le kérosène ; ii) un taux de TVA de 18 % ; iii) une taxe de consommation spécifique, la *Taxe intérieure sur les produits pétroliers* (TIPP) ; iv) une redevance routière ; v) des droits de transport intérieur.

² L'ONAP, organisme semi-autonome relevant du ministère de l'Économie, a été créé en 1992 dans le contexte de la libéralisation de l'approvisionnement en pétrole et chargé de préparer tous les mois le barème de prix des carburants. La *Commission de suivi du mécanisme de taxation des produits pétroliers* a été créée en 2001 et elle se compose de représentants des importateurs de produits pétroliers, des Douanes, de la direction générale du Commerce, de la concurrence et de la consommation ainsi que de l'association des consommateurs.

³ Les autorités maliennes ont indiqué que l'accroissement des quantités exonérées est imputable à l'entrée en production de deux nouvelles mines d'or.

19. Une décentralisation graduelle reste la clé pour progresser dans la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015. L'administration centrale augmente ses transferts aux administrations locales, lesquels doivent passer de 24,4 % des recettes budgétaires en 2017 à 25,3 % en 2018, pourcentage qui reste toutefois inférieur de 5 points au niveau ciblé dans l'accord de paix. Le projet de loi de finances 2019 prévoit que le taux de transfert atteigne 30,6 % des recettes publiques. Ces transferts financiers s'accompagnent du transfert de la responsabilité des dépenses aux autorités locales. Le gouvernement, soutenu par les partenaires économiques et financiers, œuvre aussi au renforcement des capacités techniques des administrations locales tout en améliorant les mécanismes de suivi et de contrôle pour assurer une bonne utilisation des ressources. Les services

du FMI ont encouragé les autorités maliennes à accélérer la mise au point de la fiscalité infranationale, notamment la fiscalité foncière, pour que, comme l'a suggéré la précédente mission d'assistance technique du FMI, des recettes fiscales stables soient collectées au niveau infranational pour financer des dépenses sociales et en faveur des pauvres. Les services du FMI ont également encouragé les autorités à élaborer un cadre pour observer et gérer les passifs conditionnels et les nouveaux risques budgétaires susceptibles de découler du processus de décentralisation.

20. Tout en approuvant l'orientation de la politique budgétaire retenue par les autorités maliennes pour 2019, les services du FMI ont souligné la nécessité de constituer des volants budgétaires à l'avenir. Étant donné la diversité des sources de risques budgétaires possibles (voir le paragraphe 12 et l'encadré 2), des volants suffisants doivent être constitués pour éviter aussi bien un fort accroissement de la dette publique, en cas de réalisation de ces risques, que des coupes brutales dans les dépenses si les conditions de financement se durcissent. Les volants budgétaires incluent une plus forte augmentation des recettes puisque les autorités tablent sur une progression annuelle de ½ point de pourcentage du PIB à moyen terme. Les services du FMI ont expliqué que l'adoption d'une orientation budgétaire plus restrictive après 2019 pourrait aussi permettre de constituer des volants suffisants compte tenu de la progression régulière de la dette publique et des risques de révision à la baisse des projections très ambitieuses établies pour l'évolution des recettes fiscales. Les autorités maliennes ont objecté qu'un nouveau resserrement de la politique budgétaire freinerait l'activité économique et retarderait la mise en œuvre de programmes indispensables au niveau des infrastructures et dans le domaine social, y compris ceux liés à l'accord de paix. Elles se sont en même temps engagées à surveiller avec attention les risques budgétaires et se sont déclarées prêtes à prendre de nouvelles mesures si ces risques se concrétisent.

21. Les services du FMI reconnaissent avec les autorités maliennes la nécessité d'un meilleur suivi des risques budgétaires. Les autorités ont récemment élaboré des instruments de prévision et une gestion budgétaire pluriannuelle et envisagé la mise en place d'un processus de contrôle des risques. Cependant, l'absence d'une base de données centralisée efficace couvrant l'ensemble des activités, de l'actif et du passif des entreprises publiques rend difficile de déterminer le risque qu'elles peuvent constituer pour le budget de l'Etat. Les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de septembre 2018 sur les risques budgétaires, surtout en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie claire pour détecter, analyser et maîtriser les principaux risques budgétaires au fil du temps.

22. Les services du FMI ont préconisé l'adoption d'une approche prudente à l'égard de l'endettement intérieur afin de renforcer la viabilité de la dette. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) réalisée en mai 2018¹³ montre que le Mali continue de présenter un risque modéré de surendettement. Les autorités continuent à mettre en œuvre le programme d'emprunts extérieurs de 2018 comme convenu avec les services du FMI (tableau 12). Cependant, la forte concentration

¹³ Analyse de viabilité de la dette dans le rapport du FMI n°18/141 sur le Mali.

des échéances de la dette intérieure constitue un facteur majeur de vulnérabilité dans le portefeuille de la dette publique.¹⁴ Une modification des conditions du marché pourrait contraindre le gouvernement à réviser à la baisse ses émissions obligataires sur le marché régional et une hausse du coût de l'emprunt pourrait affaiblir la viabilité de la dette et réduire l'espace budgétaire. Cela souligne la nécessité d'améliorer le cadre institutionnel actuel de la dette, y compris le cadre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). Les services du FMI ont souligné l'importance des sources de financement concessionnel et des émissions de dette intérieure aux prix d'adjudication pour atténuer le risque de refinancement et d'alourdissement de la charge de la dette. Ils ont incité les autorités maliennes à achever rapidement le renforcement de la gestion de la dette et insisté sur l'importance d'une meilleure coordination entre les ministères pour soutenir la politique de la dette.

C. Approfondir les réformes structurelles pour promouvoir le secteur privé et une croissance inclusive

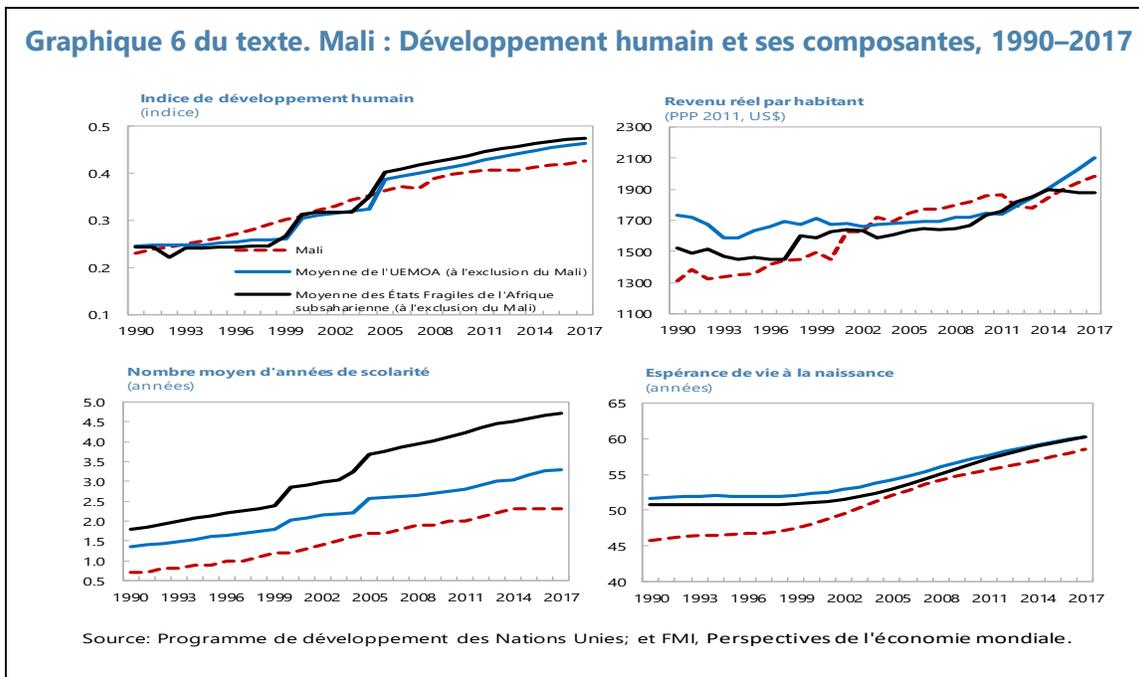
23. Le Mali connaît une croissance vigoureuse depuis quelques années, mais il a eu du mal à réduire significativement la pauvreté et les inégalités. D'après le PNUD (2016), le Mali fait partie des pays les plus pauvres du monde. Le taux de pauvreté était estimé à 50,9 % en 2013 et il est beaucoup plus élevé dans les zones rurales. Les revenus sont très inégalement répartis. Le Mali reste en queue de peloton dans le classement des pays selon l'indice de développement humain (graphique 6 du texte), surtout pour le niveau de revenu et l'éducation.¹⁵ L'écart entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes (43,3 % et 24,6 %) reflète une plus grande inégalité entre les sexes. La qualité de la scolarisation en dehors des villes est jugée extrêmement faible. La malnutrition est un défi majeur (28 % des enfants souffrent d'un retard de croissance) et les services sanitaires sont souvent inaccessibles et de piètre qualité.

24. Pour obtenir une forte croissance économique et réduire la pauvreté, il faut s'attaquer aux failles critiques qui sévissent dans le domaine social, les infrastructures et en matière de gouvernance. Les capacités existantes sont insuffisantes au niveau des routes, du développement agricole, de l'éducation et de la santé. D'après le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Mali progresse plus lentement que les pays comparables de la région pour l'expansion de son réseau électrique, l'amélioration de l'accès aux financements, le renforcement de la protection des investisseurs et l'amélioration de la situation dans les domaines de la santé et de l'éducation, ce qui décourage l'activité entrepreneuriale. Les services du FMI ont encouragé les autorités à finaliser leur stratégie de développement à moyen terme qui pourrait servir de base à un nouveau programme appuyé par la FEC. Ils les ont aussi encouragées à soutenir la croissance de la productivité et à promouvoir les petites et moyennes entreprises en améliorant le climat des affaires, développant les infrastructures physiques et le capital humain du pays et améliorant les services publics essentiels

¹⁴ Actuellement, plus de 60 % de la dette intérieure viennent à échéance au cours des trois prochaines années.

¹⁵ Environ 84 % de la population ont accès à l'enseignement primaire, 45 % à l'enseignement secondaire et 7 % seulement à l'enseignement supérieur. Un tiers de la population sait lire et écrire (taux d'alphabétisation de 33,6 % d'après la Banque mondiale).

ainsi que l'inclusion financière. Il sera aussi important de développer un dispositif de protection sociale plus ciblé et plus viable. L'élimination progressive des subventions généralisées et leur conversion en dépenses visant à réduire la pauvreté (dans les domaines de l'éducation et de la santé, par exemple) renforceront la cohésion sociale et amélioreront le capital humain.



D. Améliorer la gouvernance et réduire la corruption

25. Il a été établi que le Mali présente des déficiences de gouvernance dans plusieurs fonctions étatiques et un niveau élevé de corruption, ce qui souligne l'importance d'une intensification des efforts entrepris pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance. Le système judiciaire est très souvent perçu comme corrompu, avec une application arbitraire des lois et des contrats. Des lois ont été adoptées en 2013 et 2015 pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite sans que l'on constate une augmentation notable des inculpations ou des condamnations. Plusieurs défaillances dans la gestion des finances publiques ont retardé l'achèvement de la première revue du programme soutenu par la FEC, prévu pour le milieu de l'année 2014. Une suspension temporaire de l'application de la loi contre l'enrichissement illicite a provoqué un retard important dans la conclusion de la huitième revue du programme FEC, fin 2017. Les autorités maliennes s'efforcent d'accélérer la mise en œuvre des réformes concernant la gouvernance, y compris la loi contre l'enrichissement illicite et les recommandations formulées par le bureau de l'auditeur général (BVG), organisme indépendant chargé de contrôler les dépenses publiques. Malgré les retards importants accusés dans l'achèvement de la réforme du compte unique du Trésor (CUT), les autorités sont déterminées à continuer d'élargir la couverture de celui-ci en fermant tous les comptes inactifs et à transférer leur solde au CUT, tout en évitant d'ouvrir de nouveaux comptes.

26. Malgré les progrès réalisés, plusieurs déficiences demeurent notamment dans les domaines de la transparence budgétaire et de la gestion des finances publiques, du cadre réglementaire et de l'État de droit. Les autorités maliennes sont favorables à la réalisation d'une évaluation exhaustive des facteurs de vulnérabilité de la gouvernance dans le cadre des discussions sur un éventuel programme subséquent appuyé par le FMI. En attendant, elles s'accordent avec les services du FMI sur la nécessité de consolider les progrès accomplis dans l'application de la loi contre l'enrichissement illicite et la publication des actions judiciaires pour s'attaquer aux délits économiques et financiers recensés dans les rapports du vérificateur général. Les services du FMI les ont aussi encouragées à mettre en œuvre le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment dans le cadre de l'évaluation 2019 par rapport à la norme du Groupe d'action financière (GAFI), et à consolider les améliorations de l'intégrité et de la transparence du système de gestion des finances publiques.

PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

27. La capacité à rembourser le FMI est adéquate. Le Mali a dans le passé bien respecté le calendrier de remboursement de sa dette extérieure y compris celle contractée à l'égard du FMI. L'encours total de sa dette à l'égard du FMI devrait culminer à 227,5 millions de DTS (121,9 % de la quote-part) en 2018.

28. Relations avec le FMI. Les autorités maliennes ont demandé à bénéficier d'un nouveau programme soutenu par la FEC. Les négociations devraient en principe avoir lieu en mars 2019. Les services du FMI ont encouragé les autorités à finaliser leur stratégie de développement à moyen terme (2019–23), celle-ci devant servir de base à un nouveau programme appuyé par la FEC.

29. Évaluation des sauvegardes. Une nouvelle évaluation des sauvegardes de la BCEAO, achevée en avril 2018, a conclu que les dispositifs de contrôle de la banque centrale sont restés stables depuis la dernière évaluation réalisée en 2013 et que ses modalités de gouvernance sont dans l'ensemble appropriées. De plus, les dispositions en matière d'audit ont été renforcées, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées et devenues le cadre comptable à partir des états financiers de 2015. Une évaluation externe de la qualité de l'audit interne, effectuée en 2016, a conclu que celui-ci est dans l'ensemble conforme aux normes internationales. La mise en œuvre du dispositif de gestion des risques établi par la BCEAO en 2014 progresse également bien dans l'ensemble de l'établissement.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

30. Les autorités maliennes ont accompli des progrès louables en rétablissant la stabilité macroéconomique et mettant en œuvre des réformes structurelles dans des circonstances difficiles et malgré plusieurs chocs négatifs. Les résultats économiques du Mali pendant le programme en cours ont été positifs dans l'ensemble. L'économie s'est redressée après la contraction consécutive à la crise institutionnelle et sécuritaire de 2012, la bonne tenue des recettes

publiques a permis d'accroître les investissements publics et les dépenses en faveur des pauvres tout en maîtrisant le déficit budgétaire. La croissance du PIB a été vigoureuse, mais il est resté difficile de réduire la pauvreté et les inégalités de manière significative. Les réformes structurelles ont amélioré la transparence et la gouvernance, renforcé la gestion des finances publiques et remédié aux déficiences du secteur financier, mais d'importants défis restent à relever. Afin de consolider et pérenniser les progrès réalisés, des efforts soutenus sont nécessaires pour accélérer le rythme des réformes.

31. Le ratio recettes fiscales/PIB a chuté en 2018, ce qui a incité les autorités maliennes à adopter des mesures correctives pour améliorer le recouvrement fiscal et à réduire les dépenses du fait qu'elles s'étaient engagées à respecter l'objectif de déficit fixé dans le cadre du programme. Il est essentiel que les réformes de la politique et de l'administration fiscales soient fermement mises en œuvre à l'avenir pour que les priorités du gouvernement pour le développement soient respectées tout en préservant la viabilité budgétaire. La mobilisation des recettes fiscales devra être durablement améliorée en renforçant les administrations fiscale et douanière, réduisant les exonérations, améliorant l'efficacité de l'imposition du secteur minier, augmentant les recettes tirées des produits pétroliers, luttant contre l'évasion et la fraude fiscales et élargissant la matière imposable.

32. Le projet de budget 2019 constitue une base appropriée pour la politique budgétaire et reflète la détermination des autorités à respecter, en 2019, le critère de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA pour le déficit budgétaire. Du côté des recettes, le budget vise à corriger leur affaiblissement en 2018 et à ramener les efforts de mobilisation aux niveaux atteints antérieurement. Les recettes fiscales devraient augmenter de 0,8 % du PIB sous l'effet de l'élargissement de l'assiette fiscale, de la réduction des exonérations, de la lutte contre la fraude et des réformes de l'administration fiscale. Du côté des dépenses, une plus grande attention devrait être consacrée à leur qualité.

33. Les risques sont orientés à la baisse. La fragilité de la situation sécuritaire jointe à un environnement extérieur incertain constituent le principal risque. Si le soutien budgétaire extérieur se réduisait davantage, la poursuite des piètres performances observées en matière de recettes en 2018 conduirait à des réductions de dépenses peu souhaitables et, éventuellement, à l'accumulation d'arriérés de paiement. La production agricole reste vulnérable aux conditions météorologiques défavorables tandis que la forte dépendance à l'égard des exportations d'or et de coton laisse la balance des paiements du Mali exposée aux fluctuations des prix des produits de base sur les marchés internationaux. Les services du FMI encouragent les autorités maliennes à renforcer leurs volants budgétaires pour pouvoir mieux faire face à ces éventualités.

34. Une amélioration des performances du secteur de l'électricité contribuera à améliorer les finances publiques et à soutenir la croissance. Les transferts publics au profit d'EDM ont augmenté en 2018 et ils resteront importants en 2019, étant donné les difficultés financières auxquelles cette société se heurte. La décision prise récemment par les autorités maliennes d'améliorer sa gestion et de nommer des administrateurs plus indépendants pour renforcer sa gouvernance devrait permettre de réduire ses pertes à court terme. La collaboration engagée avec la

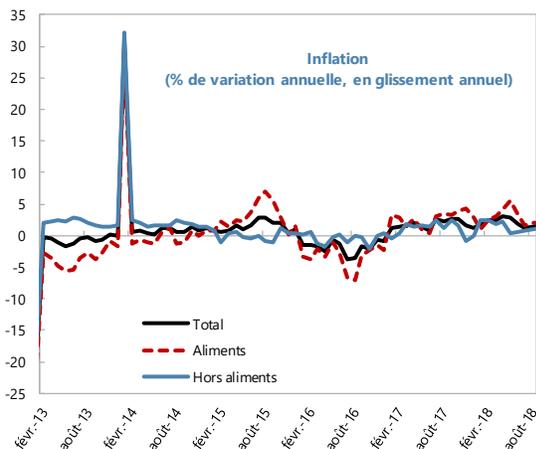
Banque mondiale pour remédier à l'endettement d'EDM et mettre au point un ambitieux programme d'investissements pour le secteur de l'électricité destiné à réduire ses coûts devrait améliorer la situation financière globale de la société à moyen terme.

35. Les services du FMI ont encouragé les autorités à consolider le cadre de la gestion des investissements publics en vue de réduire les déficits d'infrastructure. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la mission EGIP effectuée par le FMI en 2017. Les services du FMI encouragent les autorités à accélérer la mise en œuvre d'un plan d'action global destiné à responsabiliser davantage les gestionnaires des investissements publics et à améliorer leurs performances, renforcer l'impact socioéconomique des dépenses d'équipement et développer et entretenir les infrastructures existantes à long terme.

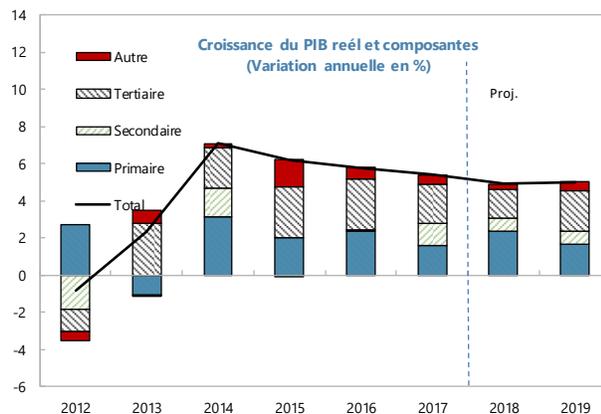
36. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la dixième revue de l'accord FEC du fait des résultats globalement satisfaisants enregistrés et des engagements pris pour l'avenir par les autorités maliennes. Ils recommandent également l'octroi d'une dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation en raison des mesures correctives adoptées par les autorités.

Graphique 1. Mali : Évolution macroéconomique, 2011-19

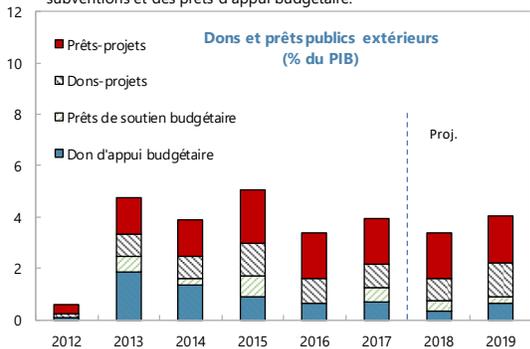
L'inflation reste modérée, bien en dessous du critère de la WEAMU.



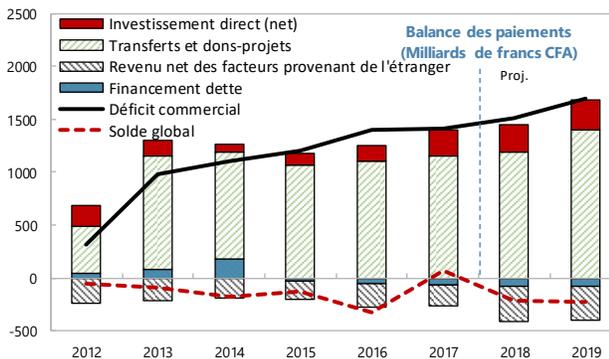
La croissance devrait ralentir à 4,9% en 2018.



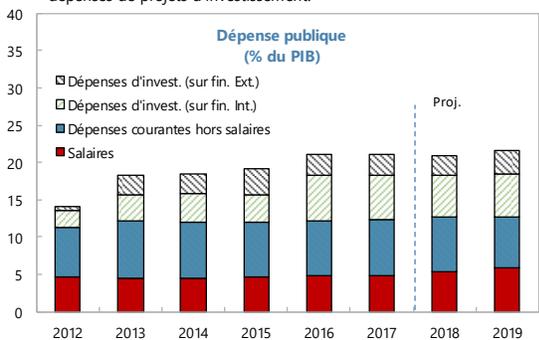
Les efforts pour remédier aux défaillances de la gouvernance liées à la gestion des finances publiques ont permis de débloquer des subventions et des prêts d'appui budgétaire.



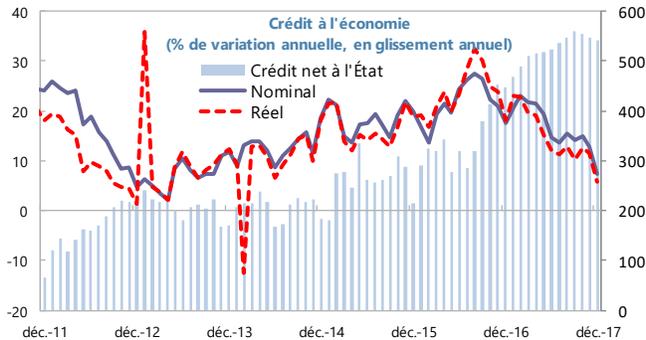
La balance commerciale devrait encore se creuser à moyen terme avec le recul des exportations d'or et le ralentissement des exportations de coton.



La croissance des dépenses publiques depuis 2012 a été tirée par les dépenses de projets d'investissement.



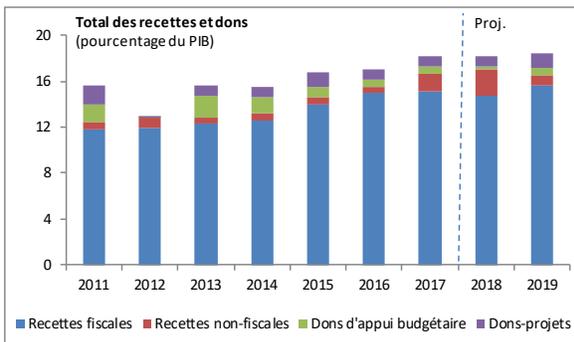
Avec l'augmentation du crédit au gouvernement ces derniers mois, la croissance du crédit à l'économie a ralenti.



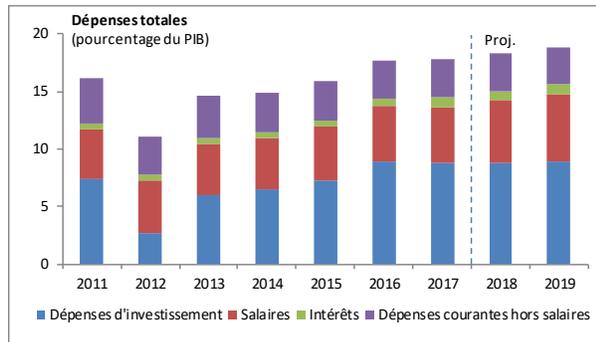
Sources: Autorités Maliennes; et projections et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Mali : Évolution budgétaire, 2005–19

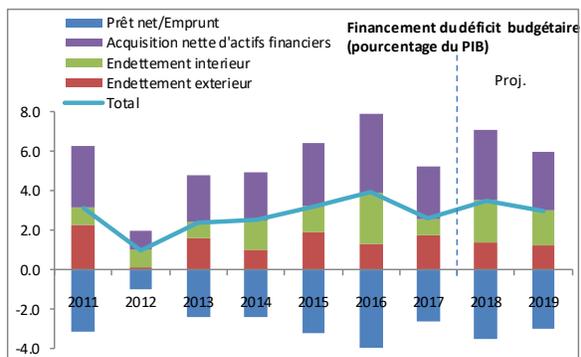
Depuis leur déclin en 2012, les recettes et les dons ont augmenté ...



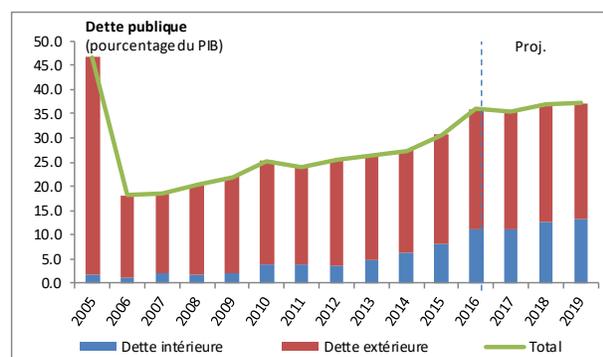
... soutenant une augmentation des dépenses en capital



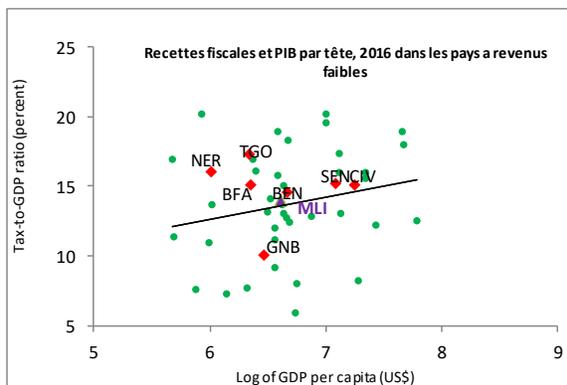
... et contribuant à une position budgétaire durable.



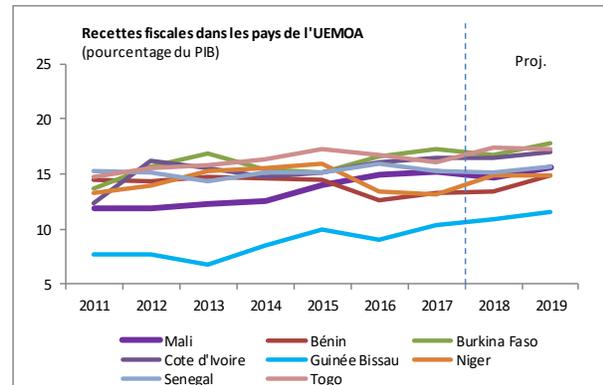
L'allègement de la dette au cours de la dernière décennie a fourni un certain espace budgétaire.



Plus de revenus peuvent être mobilisés ...



... pour atteindre les meilleurs dans la région.



Sources : Autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Mali : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–23

	2013	2014	2015	2016		2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
				Est.	Prog. ¹ Rev.	Est.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.	Projections			
	(variation annuelle en %)														
Comptes nationaux et prix															
PIB réel	2.3	7.1	6.2	5.8	5.3	5.4	5.0	4.9	4.7	5.0	4.9	4.8	4.8	4.8	4.8
Déflateur du PIB	0.6	1.3	2.9	1.4	1.2	2.0	1.4	2.0	1.4	1.9	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
IPC (moyenne annuelle)	-2.4	2.7	1.4	-1.8	0.2	1.8	1.4	2.0	1.7	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
IPC (fin de période)	0.0	1.2	1.0	-0.8	1.0	1.1	1.6	1.9	1.7	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
Secteur extérieur (variation en %)															
Termes de l'échange (détérioration -)	-16.6	5.5	18.6	15.5	-6.4	-1.3	-2.6	-4.9	0.9	-3.1	-0.2	1.1	0.9	0.7	0.7
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0.5	1.9	-3.5	-1.9	...	0.7
Monnaie et crédit (contrib. à la croissance de M2)															
Crédit à l'État	-2.7	0.8	1.6	10.4	6.9	3.9	14.5	7.4	3.0	5.0
Crédit à l'économie	7.5	12.4	14.6	13.7	10.8	6.3	8.5	7.5	8.9	9.8
Masse monétaire au sens large (M2)	7.4	7.1	13.2	7.3	7.8	7.9	16.2	7.0	8.0	7.3
	(en pourcentage du PIB, sauf indications contraires)														
Investissement et épargne															
Investissement intérieur brut	19.3	20.2	20.8	22.7	20.0	22.1	19.6	20.6	19.7	20.9	21.6	21.7	21.8	21.8	21.8
<i>dont : administrations publiques</i>	6.0	6.5	7.3	8.9	9.9	8.8	9.5	8.1	9.6	8.9	9.6	9.7	9.7	9.8	9.8
Épargne nationale brute	16.4	15.5	15.4	15.5	11.8	16.2	13.0	13.2	13.4	13.6	14.2	14.5	14.8	15.0	15.0
<i>dont : État</i>	3.9	4.0	5.4	5.2	3.1	6.8	3.1	5.6	3.5	6.5	7.2	7.3	7.4	7.5	7.5
Épargne intérieure brute	4.3	4.6	5.2	5.8	1.9	6.3	4.2	4.8	4.1	4.3	4.8	5.2	5.7	10.2	10.2
Budget de l'administration centrale															
Recettes	14.5	14.9	16.4	16.7	18.3	18.4	19.4	17.9	18.7	18.5	19.1	19.3	19.6	19.9	19.9
Dons	2.8	2.2	2.7	1.6	2.3	1.6	1.2	1.0	1.6	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.1
Total des dépenses et prêts nets	19.8	20.0	20.9	22.3	24.0	22.9	23.9	22.1	23.3	23.5	24.1	24.4	24.6	24.9	24.9
Solde global (base ordonnancement, dons inclus)	-2.4	-2.9	-1.8	-3.9	-3.5	-2.9	-3.3	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.4	-2.4	-3.2	-3.9	-3.4	-2.6	-3.6	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9	-2.9
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ²	-0.7	-1.2	0.5	-1.9	-1.1	-0.9	-1.3	-1.3	-1.1	-1.1	-0.9	-0.9	-0.7	-0.7	-0.7
Secteur extérieur															
Solde courant, transferts officiels inclus	-2.9	-4.7	-5.3	-7.2	-8.1	-5.9	-6.5	-7.4	-6.3	-7.2	-7.4	-7.2	-7.0	-6.8	-6.8
Solde courant, transferts officiels exclus	-12.4	-12.7	-12.3	-14.6	-16.6	-13.0	-13.6	-14.2	-13.5	-14.6	-14.4	-13.9	-13.4	-8.8	-8.8
Exportations de biens et services (B&S)	24.9	22.6	24.0	23.5	23.1	23.1	22.7	23.1	21.1	21.5	19.9	18.9	18.0	17.2	17.2
Importations de biens et services (B&S)	39.9	38.1	39.6	40.3	41.2	38.9	38.0	38.9	36.7	38.1	36.7	35.3	34.0	28.8	28.8
Service de la dette en % de exportations de B&S	2.3	3.5	5.8	3.8	4.8	4.1	5.3	4.9	4.7	5.8	5.9	6.2	6.8	6.6	6.6
Dette extérieure (fin de période)	21.5	21.1	22.6	25.0	25.3	24.4	23.4	24.8	23.2	24.2	24.0	23.8	23.9	23.8	23.8
Pour mémoire:															
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,541	7,093	7,748	8,308	8,868	8,929	9,474	9,557	10,057	10,221	10,950	11,727	12,564	13,460	13,460
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards de \$) ⁴	13.8	13.3	12.5	10.5	...	13.0	...	15.1
(pourcentage de la masse monétaire M2)	49.9	47.2	44.0	35.3	...	35.3
(mois d'importation B&S de l'UEMOA)	4.5	4.7	5.0	3.8	...	3.8	...	4.3
Dette publique (pour cent du PIB)	26.4	27.4	30.7	35.9	31.8	35.4	35.9	37.3	36.6	37.5	38.1	38.7	39.3	39.5	39.5
Dette intérieure (fin de période) ³	4.9	6.3	8.0	11.0	6.5	11.0	12.5	12.5	13.4	13.3	14.1	14.9	15.5	15.8	15.8
Taux de change du \$ (FDP)	478.7	532.0	603.1	622.2
Prix de l'or (en \$ par once, Londres fix)	1411	1266	1160	1248	1254	1257	1340	1261	1375	1218	1255	1304	1343	1382	1382
Prix du pétrole (en \$ par baril)	104	96	51	43	55	53	62	69	58	69	66	63	61	60	60

Sources: Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.² Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations de l'État, bons du Trésor et autres créances.⁴ Valeurs pour 2018 sont celles observées à fin septembre 2018. Les autres années sont à fin décembre.

Tableau 2. Mali : Comptes nationaux, 2012–18

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
				Est.	Est.	Est.	Proj.
	(Taux de croissance annuels, aux prix constants)						
Secteur primaire	9.1	-3.4	10.1	6.4	7.5	5.0	7.4
Agriculture	14.7	-9.5	15.6	10.3	12.3	6.2	11.3
Agriculture vivrière	15.3	-11.2	14.2	14.1	9.8	4.9	12.4
Agriculture industrielle et d'exportation	11.9	0.0	21.8	-6.5	26.0	12.4	6.4
Elevage	4.4	1.2	7.9	3.5	4.0	3.9	4.5
Pêche, exploitation forestière	6.4	2.2	3.5	4.0	3.8	3.6	4.1
Activités extractives	17.3	-9.9	5.2	5.2	6.0	6.8	0.0
Secteur secondaire	-8.6	-0.4	8.1	-0.4	0.3	6.6	3.8
Or (extraction et métallurgie/fonderie)	5.4	-1.2	-2.4	1.2	0.8	5.6	18.7
Industries manufacturières	5.7	1.7	11.2	-5.6	-6.0	5.8	0.4
Agroalimentaire	-10.2	10.2	14.2	-8.9	-12.0	10.4	-8.6
Textile	26.1	-8.0	10.2	-8.7	3.7	12.6	10.6
Electricité, gaz et eau	5.0	2.8	10.1	8.0	9.0	8.5	8.5
Bâtiments et travaux publics	-34.9	-5.6	6.4	5.8	7.9	7.5	0.0
Secteur tertiaire	-2.9	7.3	5.4	6.9	6.8	5.3	3.9
Transports et télécommunications	8.1	10.5	7.9	8.8	8.8	7.8	6.0
Commerce	-8.0	5.1	4.4	4.6	6.5	4.1	2.2
Services financiers	15.3	1.9	4.8	4.3	7.5	5.3	3.5
Autres services non financiers	-1.5	9.2	5.3	4.8	4.7	4.2	4.9
Services non marchands	-7.4	0.8	5.2	8.1	6.9	4.7	2.2
DTI et TVA intérieure	-5.5	7.7	2.3	16.6	6.0	4.7	2.8
PIB aux prix du marché	-0.8	2.3	7.1	6.2	5.8	5.4	4.9
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Comptes nationaux							
Investissement brut	17.2	19.3	20.2	20.8	22.7	22.1	20.6
Épargne nationale brute	15.0	16.4	15.5	15.4	15.5	16.2	13.2
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)	-2.2	-2.9	-4.7	-5.3	-7.2	-5.9	-7.4
Pour mémoire:							
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	6352	6541	7093	7748	8308	8929	9557
Déflateur du PIB (variation annuelle en %)	4.6	0.6	1.3	2.9	1.4	2.0	2.0

Sources: Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Mali : Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2013–23
(milliards de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
					Prog. Rev. 1	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				
Recettes et dons	1137.2	1215.1	1481.1	1522.2	1823.1	1789.7	1948.9	1802.0	2039.3	2091.9	2309.6	2501.7	2716.3	2956.2
Recettes totales	951.2	1057.6	1273.4	1389.7	1620.4	1645.6	1834.4	1707.5	1875.8	1891.0	2090.6	2260.9	2458.6	2677.1
Recettes budgétaires	842.7	940.8	1134.2	1284.7	1509.0	1480.1	1711.2	1572.6	1745.0	1684.6	1869.5	2024.2	2205.0	2405.3
Recettes fiscales	804.5	890.5	1082.5	1239.3	1357.5	1353.7	1498.9	1418.8	1636.5	1595.9	1776.2	1932.7	2106.9	2295.3
Impôts directs	258.1	324.0	330.8	367.7	424.6	419.4	459.6	448.5	529.9	557.3	652.8	714.8	778.3	848.1
dont : secteur or	71.0	56.2	46.0	63.5	73.9	72.9	80.0	82.9	86.1	91.4	89.6	87.7	86.9	85.9
Taxes indirectes	546.4	566.5	751.7	871.6	932.9	934.3	1039.3	970.3	1106.6	1038.6	1123.4	1217.8	1328.7	1447.2
TVA	325.7	335.0	411.3	467.3	508.9	523.5	562.3	517.2	597.5	611.4	663.7	720.4	788.6	856.8
Accises sur produits pétroliers	22.3	27.8	93.1	100.9	94.7	84.7	95.2	82.7	106.7	99.6	107.8	117.2	128.7	143.8
Droits d'importation	111.8	115.5	141.8	157.4	176.1	180.1	192.3	180.9	200.3	201.6	215.2	230.0	246.3	265.2
Autres taxes indirectes	146.9	149.9	189.5	218.0	235.3	235.2	257.3	257.3	274.0	198.5	214.1	233.3	254.0	276.7
dont : secteur or	55.3	51.9	55.5	65.4	68.1	65.6	70.9	75.3	70.5	56.5	55.6	57.0	58.0	59.3
Remboursements de taxes	-60.3	-61.7	-84.0	-72.1	-82.1	-171.3	-67.8	-67.8	-72.0	-72.4	-77.6	-83.1	-89.0	-95.3
Recettes non fiscales	38.2	50.2	51.7	45.4	151.5	126.4	212.3	153.8	108.6	88.7	93.3	91.5	98.0	110.0
dont : secteur or	17.4	7.2	0.0	0.0	8.3	8.4	0.0	0.0	0.0	8.7	10.0	9.6	9.1	8.9
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	139.2	105.0	111.4	165.5	123.2	134.9	130.8	206.4	221.1	236.7	253.7	271.8
Dons	186.0	157.5	207.7	132.5	202.7	144.1	114.6	94.6	163.5	200.8	219.0	240.7	257.6	279.1
Projets	56.6	61.6	98.1	78.6	96.5	81.4	81.0	61.0	94.2	136.1	145.6	155.8	166.8	181.8
Budget	120.1	96.0	67.1	53.9	106.2	62.7	33.6	33.6	69.3	64.8	73.4	84.9	90.9	97.3
dont : aide budgétaire générale	110.8	70.2	46.4	45.5	84.8	48.6	26.2	26.2	54.1	56.6	60.6	64.9	69.4	74.3
dont : aide budgétaire sectorielle	9.3	25.8	20.7	8.4	21.4	14.2	7.4	7.4	15.3	8.1	12.8	20.1	21.5	23.0
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	1292.4	1419.9	1622.3	1850.1	2130.2	2045.0	2261.3	2114.5	2343.5	2403.5	2638.1	2856.7	3090.5	3358.1
Dépenses budgétaires	1190.1	1308.4	1488.0	1753.0	2028.0	1889.5	2148.5	1990.0	2212.7	2206.8	2417.1	2620.0	2836.8	3086.4
Dépenses courantes	800.5	848.1	922.0	1013.0	1150.8	1105.0	1251.0	1211.4	1247.9	1300.3	1371.2	1482.8	1611.9	1765.0
Traitements et salaires	290.8	313.4	358.2	400.9	459.7	432.6	516.4	516.4	530.9	595.6	646.2	691.3	739.9	792.0
Biens et services	239.6	240.5	260.9	268.5	319.2	297.6	323.5	300.3	290.4	319.8	320.1	342.5	370.2	412.9
Transferts et subventions	237.7	252.4	257.0	287.5	308.3	300.5	332.7	316.3	339.1	283.8	304.4	336.4	377.7	422.0
Intérêts	32.4	41.7	45.9	56.1	63.5	74.4	78.3	78.3	87.4	101.1	100.5	112.6	124.0	138.1
dont : intérieures	14.0	24.5	22.9	30.0	35.9	46.2	47.3	47.3	61.2	66.9	71.0	80.7	89.6	100.0
Dépenses en capital	389.6	460.3	566.0	740.0	877.3	784.5	897.5	778.6	964.8	906.5	1045.8	1137.2	1224.9	1321.3
Financement extérieur	161.0	190.5	281.1	240.9	306.5	253.1	257.4	237.4	287.4	327.5	385.2	423.6	469.5	515.8
Financement intérieur	228.6	269.8	284.9	499.0	570.7	531.4	640.1	541.2	677.5	579.0	660.6	713.5	755.4	805.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	139.2	105.0	111.4	165.5	123.2	134.9	130.8	206.4	221.1	236.7	253.7	271.8
Prêts nets	-6.2	-5.4	-4.9	-7.9	-9.2	-10.0	-10.4	-10.4	0.0	-9.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-341.2	-362.3	-348.8	-460.4	-509.9	-399.4	-426.9	-407.0	-467.7	-512.5	-547.6	-595.8	-631.8	-681.0
Solde budgétaire global (dons inclus)	-155.1	-204.7	-141.1	-327.9	-307.2	-255.3	-312.3	-312.5	-304.1	-311.7	-328.5	-355.1	-374.2	-401.9
Variation des arriérés	6.0	-50.4	-37.2	-8.2	-23.6	-5.2	-12.8	-12.8	-2.8	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieure	7.5	-50.4	-37.2	-8.2	-23.6	-5.2	-12.8	-12.8	-2.8	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieure (intérêts)	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-8.1	85.0	-69.8	9.9	29.9	28.1	-11.9	-11.9	14.2	14.2	-1.8	18.9	9.2	11.4
Solde global (base caisse, dons inclus)	-157.2	-170.1	-248.1	-326.1	-300.8	-232.4	-337.0	-337.1	-302.7	-307.5	-330.3	-336.1	-364.9	-390.5
Financement	157.3	175.6	248.7	326.9	300.8	232.4	337.0	337.1	262.7	307.5	287.8	301.1	330.0	355.5
Financement extérieur (net)	103.9	70.5	145.0	109.2	195.8	154.9	133.3	133.3	153.8	129.2	159.7	177.1	208.2	213.4
Prêts	134.7	119.5	225.2	149.9	258.5	206.3	206.0	206.0	216.5	209.9	255.5	278.4	314.0	307.4
Prêts projets	95.1	103.1	160.5	149.9	188.6	156.5	169.0	169.0	177.9	183.3	226.8	247.8	281.3	311.0
dont : Prêt non-concessionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	39.6	16.4	64.7	0.0	69.9	49.8	37.0	37.0	38.6	26.6	28.7	30.7	32.7	-3.6
Amortissement	-42.9	-52.0	-97.5	-58.4	-80.5	-69.6	-91.7	-91.7	-79.7	-98.5	-95.8	-101.3	-105.8	-94.0
Allègement de la dette	25.6	14.9	17.4	17.7	17.8	18.2	19.0	19.0	17.0	17.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	-13.5	-11.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	53.4	105.1	103.7	217.6	105.0	77.5	203.7	203.8	108.9	178.3	128.1	124.0	121.8	142.1
Système bancaire	-23.1	61.6	58.9	165.2	166.8	161.3	374.2	190.9	98.9	137.3	128.1	124.0	121.8	142.1
Banque centrale	-75.5	-65.8	23.0	77.4	37.7	57.0	66.3	66.3	-10.6	-13.5	-11.9	-12.0	-16.5	-8.4
Banques commerciales	29.4	80.3	7.9	105.3	129.1	29.1	308.0	124.7	99.4	150.8	140.0	136.0	138.3	150.5
Ajustement ²	-23.0	47.1	-28.0	17.5	0.0	-60.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	55.1	0.0	-11.4	-17.5	-10.0	-10.2	-15.0	-15.0	0.0	30.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	21.4	43.5	56.2	69.9	-51.9	-73.6	-155.5	27.9	10.0	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	-5.5	-0.6	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	0.0	42.5	35.0	35.0	35.0
<i>Pour mémoire</i>														
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ³	-43.7	-86.7	38.5	-156.2	-100.7	-79.5	-124.3	-124.4	-109.2	-110.6	-101.8	-107.3	-92.9	-91.0
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	143.6	115.4	101.5	128.8	150.3	146.8	150.8	158.1	156.6	156.6	155.2	154.3	154.0	154.1
Assistance extérieure (dons et prêts)	320.7	277.0	432.9	282.4	461.2	350.4	320.6	300.6	380.0	410.8	474.5	519.2	571.6	586.5
PIB nominal	6541	7093	7748	8308	8868	8929	9474	9557	10057	10221	10950	11727	12564	13460

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

³ Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mali : Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2018
(milliards de FCFA)

	Juin		Séptembre
	Prog.	Est.	Prog.
Recettes et dons	910.9	773.6	1358.8
Recettes totales	856.8	746.6	350.1
Recettes budgétaires	795.2	654.1	1172.9
Recettes fiscales	741.1	631.9	1095.4
Impôts directs	239.0	221.2	342.4
Taxes indirectes	502.1	410.8	753.0
TVA	275.2	223.9	411.9
Accises sur produits pétroliers	47.6	32.4	71.9
Droits d'importation	97.5	82.8	145.2
Autres taxes indirectes	115.6	98.9	174.9
Remboursements de taxes	-33.8	-27.2	-50.8
Recettes non fiscales	54.1	22.2	77.5
Fonds spéciaux et budgets annexes	61.6	92.5	92.4
Dons	54.0	27.0	93.5
Projets	40.1	23.7	59.9
Budget	13.9	3.4	33.6
dont : aide budgétaire générale	6.6	0.0	26.2
dont : aide budgétaire sectorielle	7.4	3.4	7.4
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	1147.4	769.3	1691.5
Dépenses budgétaires	1091.0	680.8	1607.8
Dépenses courantes	656.0	465.7	950.9
Traitements et salaires	258.2045	194.8	387.3
Biens et services	161.7513	92.6	242.7
Transferts et subventions	187.0	126.5	256.0
Intérêts	49.1	51.7	65.0
<i>dont: intérieurs</i>	33.7	38.7	42.0
Dépenses en capital	435.0	215.1	656.8
Financement extérieur	115.0	60.5	176.7
Financement intérieur	320.0	154.6	480.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	61.6	92.5	92.4
Prêts nets	-5.2	-4.0	-8.7
Solde budgétaire global (hors dons)	-290.5	-22.7	-426.2
Solde budgétaire global (dons inclus)	-236.5	4.4	-332.7
Variation des arriérés	-5.0	-6.4	-12.8
Ajustement base caisse	-63.8	-11.7	-63.8
Solde global (base caisse, dons inclus)	-305.3	-13.7	-409.2
Financement	305.0	13.8	409.1
Financement extérieur (net)	38.1	27.3	86.4
Prêts	72.4	43.9	137.2
Prêts projets	67.5	36.9	109.4
dont non-concessionnel	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	4.9	7.0	27.8
Amortissement	-47.8	-30.1	-65.7
Allègement de la dette	13.5	13.5	14.9
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	266.9	-13.5	322.7
Système bancaire	298.6	55.9	360.0
Banque centrale	18.3	-7.8	40.4
Banques commerciales	280.3	95.5	319.6
Ajustement ¹	0.0	31.8	0.0
Recettes de privatisation	-7.5	-3.3	-7.5
Autre financement	-24.2	-66.2	-29.8
Ecart de financement	0.3	0.0	0.1
<i>Pour mémoire:</i>			
Solde budgétaire de base ²	-155.5	51.4	-208.3
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	388.8	105.4	467.4

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

² Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Mali : Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2013–23
(en pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022
					Prog. Rev. ¹	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.			
Recettes et dons	17.4	17.1	19.1	18.3	20.6	20.0	20.6	18.9	20.3	20.5	21.1	21.3	21.6
Recettes totales	14.5	14.9	16.4	16.7	18.3	18.4	19.4	17.9	18.7	18.5	19.1	19.3	19.6
Recettes budgétaires	12.9	13.3	14.6	15.5	17.0	16.6	18.1	16.5	17.4	16.5	17.1	17.3	17.6
Recettes fiscales	12.3	12.6	14.0	14.9	15.3	15.2	15.8	14.8	16.3	15.6	16.2	16.5	16.8
Impôts directs	3.9	4.6	4.3	4.4	4.8	4.7	4.9	4.7	5.3	5.5	6.0	6.1	6.2
dont : secteur or	1.1	0.8	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7
Taxes indirectes	8.4	8.0	9.7	10.5	10.5	10.5	11.0	10.2	11.0	10.2	10.3	10.4	10.6
TVA	5.0	4.7	5.3	5.6	5.7	5.9	5.9	5.4	5.9	6.0	6.1	6.1	6.3
Accises sur produits pétroliers	0.3	0.4	1.2	1.2	1.1	0.9	1.0	0.9	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0
Droits d'importation	1.7	1.6	1.8	1.9	2.0	2.0	2.0	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Autres taxes indirectes	2.2	2.1	2.4	2.6	2.7	2.6	2.7	2.7	2.7	1.9	2.0	2.0	2.0
dont : secteur or	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5
Remboursements de taxes	-0.9	-0.9	-1.1	-0.9	-0.9	-1.9	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
Recettes non fiscales	0.6	0.7	0.7	0.5	1.7	1.4	2.2	1.6	1.1	0.9	0.9	0.8	0.8
dont : secteur or	0.3	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.7	1.6	1.8	1.3	1.3	1.9	1.3	1.4	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Dons	2.8	2.2	2.7	1.6	2.3	1.6	1.2	1.0	1.6	2.0	2.0	2.1	2.1
Projets	0.9	0.9	1.3	0.9	1.1	0.9	0.9	0.6	0.9	1.3	1.3	1.3	1.3
Budget	1.8	1.4	0.9	0.6	1.2	0.7	0.4	0.4	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7
dont : aide budgétaire générale	1.7	1.0	0.6	0.5	1.0	0.5	0.3	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
dont : aide budgétaire sectorielle	0.1	0.4	0.3	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	19.8	20.0	20.9	22.3	24.0	22.9	23.9	22.1	23.3	23.5	24.1	24.4	24.6
Dépenses budgétaires	18.2	18.4	19.2	21.1	22.9	21.2	22.7	20.8	22.0	21.6	22.1	22.3	22.6
Dépenses courantes	12.2	12.0	11.9	12.2	13.0	12.4	13.2	12.7	12.4	12.7	12.5	12.6	12.8
Traitements et salaires	4.4	4.4	4.6	4.8	5.2	4.8	5.5	5.4	5.3	5.8	5.9	5.9	5.9
Biens et services	3.7	3.4	3.4	3.2	3.6	3.3	3.4	3.1	2.9	3.1	2.9	2.9	2.9
Transferts et subventions	3.6	3.6	3.3	3.5	3.5	3.4	3.5	3.3	3.4	2.8	2.8	2.9	3.0
Intérêts	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	1.0
dont : intérieures	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7
Dépenses en capital	6.0	6.5	7.3	8.9	9.9	8.8	9.5	8.1	9.6	8.9	9.6	9.7	9.7
Financement extérieur	2.5	2.7	3.6	2.9	3.5	2.8	2.7	2.5	2.9	3.2	3.5	3.6	3.7
Financement intérieur	3.5	3.8	3.7	6.0	6.4	6.0	6.8	5.7	6.7	5.7	6.0	6.1	6.0
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.7	1.6	1.8	1.3	1.3	1.9	1.3	1.4	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-5.2	-5.1	-4.5	-5.5	-5.7	-4.5	-4.5	-4.3	-4.7	-5.0	-5.0	-5.1	-5.0
Solde budgétaire global (dons inclus)	-2.4	-2.9	-1.8	-3.9	-3.5	-2.9	-3.3	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Variation des arriérés	0.1	-0.7	-0.5	-0.1	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Intérieure	0.1	-0.7	-0.5	-0.1	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Extérieure (intérêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-0.1	1.2	-0.9	0.1	0.3	0.3	-0.1	-0.1	0.1	0.1	0.0	0.2	0.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.4	-2.4	-3.2	-3.9	-3.4	-2.6	-3.6	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9
Financement	2.4	2.5	3.2	3.9	3.4	2.6	3.6	3.5	2.6	3.0	2.6	2.6	2.6
Financement extérieur (net)	1.6	1.0	1.9	1.3	2.2	1.7	1.4	1.4	1.5	1.3	1.5	1.5	1.7
Prêts	2.1	1.7	2.9	1.8	2.9	2.3	2.2	2.2	2.2	2.1	2.3	2.4	2.5
Prêts projets	1.5	1.5	2.1	1.8	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	2.1	2.1	2.2
dont : Prêt non-concessionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.6	0.2	0.8	0.0	0.8	0.6	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Amortissement	-0.7	-0.7	-1.3	-0.7	-0.9	-0.8	-1.0	-1.0	-0.8	-1.0	-0.9	-0.9	-0.8
Allègement de la dette	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	0.8	1.5	1.3	2.6	1.2	0.9	2.2	2.1	1.1	1.7	1.2	1.1	1.0
Système bancaire	-0.4	0.9	0.8	2.0	1.9	1.8	4.0	2.0	1.0	1.3	1.2	1.1	1.0
Banque centrale	-1.2	-0.9	0.3	0.9	0.4	0.6	0.7	0.7	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.4	1.1	0.1	1.3	1.5	0.3	3.3	1.3	1.0	1.5	1.3	1.2	1.1
Ajustement ²	-0.4	0.7	-0.4	0.2	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.8	0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0
Autre financement	0.3	0.6	0.7	0.8	-0.6	-0.8	-1.6	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.4	0.3	0.3
<i>Pour mémoire</i>													
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ³	-0.7	-1.2	0.5	-1.9	-1.1	-0.9	-1.3	-1.3	-1.1	-1.1	-0.9	-0.9	-0.7
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	2.2	1.6	1.3	1.6	1.7	1.6	1.6	1.7	1.6	1.5	1.4	1.3	1.2
Assistance extérieure (dons et prêts)	4.9	3.9	5.6	3.4	5.2	3.9	3.4	3.1	3.8	4.0	4.3	4.4	4.6
PIB nominal	6541	7093	7748	8308	8868	8929	9474	9557	10057	10221	10950	11727	12564

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

³ Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 6. Mali : Balance des paiements, 2013–23
(milliards de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
					Rev. ¹ Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				
(en milliards de FCFA)														
Solde extérieur courant														
Transferts officiels non compris	-814.2	-903.7	-955.3	-1214.9	-1474.5	-1158.3	-1289.7	-1353.5	-1388.5	-1494.5	-1577.5	-1633.3	-1677.3	-1179.7
Transferts officiels compris	-188.8	-333.9	-412.4	-601.9	-721.6	-525.1	-619.3	-703.2	-657.6	-738.9	-809.7	-845.0	-873.2	-920.0
Balance commerciale														
Exportations, f.à.b.	1419.5	1374.4	1606.8	1675.9	1803.2	1779.8	1847.0	1909.1	1857.3	1885.3	1845.2	1858.4	1881.1	1909.7
Coton (fibre)	176.8	166.7	183.1	187.6	249.2	229.8	258.4	286.6	254.0	299.7	291.6	286.4	290.1	295.5
Or	964.5	917.7	1004.1	1120.4	1199.1	1167.9	1182.4	1225.6	1146.5	1163.1	1105.2	1095.2	1083.6	1075.1
Autres	278.2	290.0	419.6	368.0	354.9	382.1	406.1	396.8	456.8	422.5	448.3	476.8	507.4	539.1
Importations, f.à.b.	-1546.1	-1625.4	-1888.1	-2018.0	-2313.1	-2138.5	-2214.9	-2318.6	-2316.5	-2449.4	-2505.4	-2576.9	-2669.9	-2781.3
Produits pétroliers	-434.3	-434.8	-403.7	-425.8	-582.1	-528.9	-607.5	-672.5	-548.3	-721.3	-709.2	-699.8	-698.5	-710.8
Importations de produits alimentaires	-231.6	-248.7	-324.3	-336.0	-331.9	-336.2	-342.5	-336.6	-378.8	-351.9	-373.0	-394.8	-415.4	-437.7
Autres	-880.1	-941.9	-1160.1	-1256.2	-1399.1	-1273.3	-1265.0	-1309.4	-1389.4	-1376.1	-1423.2	-1482.3	-1556.1	-1632.8
Services, net														
Crédit	211.7	225.6	256.0	272.6	247.8	282.0	302.2	299.7	346.1	317.3	335.9	356.0	377.5	400.3
Débit ²	-1065.9	-1075.7	-1179.7	-1333.6	-1336.9	-1333.1	-1386.5	-1398.0	-1513.0	-1448.0	-1510.1	-1567.8	-1606.1	-1093.3
<i>dont frêt</i>	-319.7	-299.9	-348.4	-372.4	-440.6	-391.6	-421.9	-441.6	-441.2	-466.5	-477.2	-490.8	-508.6	-529.8
Revenus, net														
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-213.7	-190.0	-174.8	-222.1	-319.0	-194.1	-312.0	-322.8	-299.4	-309.9	-289.7	-288.5	-286.9	-287.1
	-18.4	-17.2	-23.0	-26.1	-27.6	-28.2	-31.0	-31.0	-28.5	-34.1	-29.5	-31.9	-34.5	-38.2
Transferts, net														
Transferts privés, net	380.2	387.4	424.4	410.2	443.5	445.6	474.5	477.0	536.9	510.2	546.6	585.4	627.1	672.0
Transferts officiels, net ²	625.4	569.8	542.9	613.0	752.9	633.2	670.4	650.3	730.9	755.6	767.8	788.4	804.1	259.7
<i>dont: aide budgétaire</i>	110.8	70.2	46.4	45.5	106.2	48.6	33.6	33.6	81.5	64.8	73.4	84.9	90.9	97.3
Compte de capital et d'opérations financières														
Compte de capital, net	120.1	175.3	322.2	319.6	464.8	557.0	425.2	482.4	520.1	515.0	615.4	666.7	738.3	784.9
Annulation de la dette	107.0	95.9	180.3	101.7	203.1	81.6	81.2	61.2	100.7	136.3	145.9	156.1	167.1	182.1
Dons projet	25.5	14.9	59.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	56.6	61.6	98.1	78.6	96.5	81.4	81.0	61.0	100.4	136.1	145.6	155.8	166.8	181.8
Secteur privé (net)	13.2	79.4	141.8	217.8	261.8	475.4	344.0	421.2	419.4	378.7	469.5	510.6	571.2	602.7
Investissement direct (net)	-63.5	-63.7	-45.0	-8.7	17.3	322.6	205.6	289.7	223.1	249.0	290.1	312.4	340.4	365.1
Investissement en portefeuille (net)	150.7	70.9	114.2	153.8	123.0	245.5	218.4	262.7	235.1	281.0	301.1	322.4	345.4	370.1
Autres flux de capitaux privés	-1.0	-1.5	4.5	2.6	-1.0	10.0	2.2	-3.0	3.0	-2.0	-1.0	0.0	0.0	0.0
Officiel, net	-213.2	-133.1	-163.7	-165.0	-104.6	67.2	-15.0	30.0	-15.0	-30.0	-10.0	-10.0	-5.0	-5.0
Déboursements	75.2	52.7	127.7	91.5	178.0	136.7	114.3	114.3	172.2	111.3	159.7	177.1	208.2	213.4
Aides budgétaires	134.7	119.5	225.2	149.9	258.5	206.3	206.0	206.0	265.5	209.9	255.5	278.4	314.0	307.4
Financement de projets	39.6	16.4	64.7	0.0	69.9	49.8	37.0	37.0	41.3	26.6	28.7	30.7	32.7	-3.6
Amortissement de la dette publique	95.1	103.1	160.5	149.9	188.6	156.5	169.0	169.0	224.2	183.3	226.8	247.8	281.3	311.0
Erreurs et omissions	-42.9	-52.0	-97.5	-58.4	-80.5	-69.6	-91.7	-91.7	-93.4	-98.5	-95.8	-101.3	-105.8	-94.0
Erreurs et omissions	-17.5	-15.9	-33.7	-42.3	0.0	34.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global														
Solde global	-86.2	-174.5	-124.0	-324.7	-256.7	66.3	-194.1	-220.8	-137.6	-223.9	-194.3	-178.3	-134.9	-135.1
Financement														
Avoirs extérieurs (net)	86.2	174.5	124.0	324.7	256.7	-66.3	194.1	220.8	137.6	223.9	194.3	178.3	134.9	135.1
<i>dont: FMI (net)</i>	60.6	159.6	107.2	307.0	238.8	-84.1	176.0	202.7	86.8	206.9	143.6	135.0	134.9	135.1
Assistance au titre de l'initiative PPTE	18.8	4.3	1.9	24.6	44.0	21.8	63.3	71.2	-11.6	-10.9	-11.9	-12.0	-13.2	-20.9
Gap de financement	25.6	14.9	16.8	17.7	17.8	17.8	18.1	18.1	8.2	17.0	8.2	8.2	0.0	0.0
	0.0	-5.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	42.5	0.0	42.5	35.0	35.0	35.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)														
Solde extérieur courant														
Transferts officiels non compris	-12.4	-12.7	-12.3	-14.6	-16.6	-13.0	-13.6	-14.2	-13.0	-14.6	-14.4	-13.9	-13.4	-8.8
Transferts officiels compris	-2.9	-4.7	-5.3	-7.2	-8.1	-5.9	-6.5	-7.4	-6.1	-7.2	-7.4	-7.2	-7.0	-6.8
Balance commerciale	-1.9	-3.5	-3.6	-4.1	-5.8	-4.0	-3.9	-4.3	-4.3	-5.5	-6.0	-6.1	-6.3	-6.5
Solde global														
Solde global	-1.3	-2.5	-1.6	-3.9	-2.9	0.7	-2.0	-2.3	-1.3	-2.2	-1.8	-1.5	-1.1	-1.0
(variation annuelle en %)														
Commerce extérieur														
Volume d'exportations	7.1	-2.3	32.0	-4.0	4.7	6.4	7.0	8.9	3.8	0.8	0.2	1.1	1.3	1.4
Volume d'importations	1.7	10.2	49.9	13.3	2.4	4.3	4.8	4.5	5.0	4.7	4.7	4.6	4.7	4.9
Valeur unitaire des exportations	-14.3	-1.5	-8.0	8.9	3.6	0.4	-3.0	-1.3	-0.3	-2.2	-2.5	-0.6	-0.2	0.0
Valeur unitaire des importations	2.7	-6.6	-22.5	-5.7	10.6	1.6	-0.4	3.8	-1.6	0.9	-2.3	-1.6	-1.1	-0.7
Termes de l'échange	-16.6	5.5	18.6	15.5	-6.4	-1.3	-2.6	-4.9	1.2	-3.1	-0.2	1.1	0.9	0.7

Sources: Autorités maliennes, estimations et projections du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Comprend le financement par la communauté internationale des importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays.

Tableau 7. Mali : Situation monétaire, 2013–19

(Billions of CFA franc)

	2013	2014	2015	2016	2017			2018		2019	
					Prog.	Prog. ¹ Rev.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
	(en milliards de FCFA)										
Avoirs extérieurs nets	758	623	536	211	354	-14	108	-68	-94	-182	-301
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	482	322	215	-92	33	-331	-8	-184	-211	-299	-418
Banques commerciales	277	301	321	303	321	317	116	116	116	116	116
Avoirs intérieurs nets	1087	1354	1702	2189	2690	2603	2481	3075	2865	3431	3274
Crédit net au gouvernement	-101	-86	-55	178	332	289	272	646	463	735	600
BCEAO, net	0	-66	-43	29	-52	67	85	152	152	141	138
Banques commerciales, net	-101	-20	-12	149	385	222	187	495	311	594	462
Autres institutions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits à l'économie	1228	1458	1747	2054	2402	2335	2205	2426	2399	2692	2670
Autres postes, nets	-41	-18	9	-44	-44	-21	3	3	3	3	3
Masse monétaire	1845	1977	2237	2400	3045	2589	2589	3008	2771	3248	2972
Circulation fiduciaire	509	443	407	444	554	479	555	645	594	696	637
Depôts en banques	1337	1533	1830	1956	2490	2110	2034	2363	2177	2552	2335
Pour mémoire:											
Monnaie centrale (M0)	742	715	750	698	1022	815	790	917	845	991	907
Reserves internationales brutes BCEAO	613	465	369	87	167	-263	175	-60	-86	-186	-305
en pourcentage de la masse monétaire	33.2	23.5	16.5	3.6	5.5	-10.2	6.7	-2.0	-3.1	-5.7	-10.3
	(en pourcentage de la masse monétaire du début de période)										
Contribution à la croissance de la masse monétaire											
Masse monétaire	7.4	7.1	13.2	7.3	14.4	7.8	7.9	16.2	7.0	8.0	7.3
Avoirs extérieurs nets	3.6	-7.3	-4.4	-14.5	-3.0	-9.9	-4.3	-6.8	-7.8	-3.8	-7.5
BCEAO	-3.5	-8.6	-5.4	-13.7	-3.0	-9.9	3.5	-6.8	-7.8	-3.8	-7.5
Banques commerciales	7.1	1.3	1.0	-0.8	0.0	0.0	-7.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Actifs domestiques	3.8	14.5	17.6	21.8	17.5	17.8	12.2	23.0	14.9	11.8	14.7
Crédit au gouvernement	-2.7	0.8	1.6	10.4	7.3	6.9	3.9	14.5	7.4	3.0	5.0
Crédits à l'économie	7.5	12.4	14.6	13.7	10.2	10.8	6.3	8.5	7.5	8.9	9.8
Autres postes, nets	-1.0	1.2	1.4	-2.4	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:											
Masse monétaire	7.4	7.1	13.2	7.3	14.4	7.8	7.9	16.2	7.0	8.0	7.3
Base monétaire	1.3	-3.7	5.0	-7.0	14.4	7.8	13.2	16.2	7.0	8.0	7.3
Crédits à l'économie	11.7	18.7	19.9	17.6	12.7	12.5	7.4	10.0	8.8	11.0	11.3
Vitesse de circulation	3.5	3.6	3.5	3.5	2.9	3.4	3.4	3.2	3.4	3.1	3.4
Multiplicateur monétaire	2.5	2.8	3.0	3.4	3.0	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Circulation fiduciaire / M2 (en %)	27.6	22.4	18.2	18.5	18.2	18.5	21.4	21.4	21.4	21.4	21.4

Sources: BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 8. Mali : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2009–18

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017				2018	
								Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin
	(en pourcentage)																
Fonds propres																	
Fonds propres/actifs pondérés selon les risques	7.7	13.7	11.7	11.4	12.9	14.5	14.8	15.1	15.3	14.3	14.7	13.0	13.6	13.9	14.3
Fonds propres de base/actifs pondérés selon les risques	7.2	12.7	10.8	10.0	12.2	13.1	13.4	13.7	13.6	12.6	13.2	11.6	12.3	12.6	13.0
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	4.6	7.5	8.3	7.7	7.9	7.1	7.4	7.8	7.9	7.5	7.3	7.2	7.2	7.6	7.3
Répartition sectorielle du crédit à l'économie																	
Agriculture et pêche	7.9	1.6	11.7	10.9	6.5	5.5	4.3	2.8	2.1	1.3	3.8	4.0	2.2	2.8	3.6	2.8	3.4
Secteur minier	0.2	0.1	0.1	3.8	4.7	3.4	2.6	2.6	2.3	2.5	2.2	1.9	2.4	2.0	2.1	2.3	2.1
Industries manufacturières	5.9	7.3	8.0	9.6	11.1	12.7	12.1	12.8	13.2	12.4	13.2	13.5	13.9	13.1	13.6	14.1	15.0
Électricité, gaz et eau	4.3	11.1	10.0	6.4	9.6	11.9	9.6	8.9	8.6	8.3	7.5	7.6	7.8	7.0	6.8	6.4	6.1
Bâtiments et travaux publics	1.6	4.3	4.4	5.0	3.8	4.9	7.0	6.6	7.9	6.9	6.8	6.5	7.4	6.7	6.9	6.8	6.9
Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants	37.4	44.4	43.3	44.6	45.2	40.9	45.5	48.6	43.5	44.3	43.2	43.2	42.1	43.7	41.6	43.5	41.9
Transports, entrepôts et communications	11.3	8.8	7.1	5.6	9.3	10.1	8.8	7.7	10.6	11.1	9.6	9.3	10.3	10.7	11.9	10.7	11.9
Assurances, immobilier et services aux entreprises	18.8	14.9	9.8	8.2	5.7	6.9	6.3	6.3	7.7	7.9	7.8	7.5	8.3	8.2	7.7	7.1	7.2
Services publics et sociaux	14.6	7.6	5.6	5.8	4.0	3.6	3.7	3.8	4.1	3.8	4.1	4.5	4.4	4.7	4.6	4.9	4.7
Qualité des actifs																	
Prêts improductifs/total des prêts	25.4	22.1	18.0	21.0	19.3	15.9	14.5	16.5	15.8	16.2	15.4	16.6	17.3	17.6	16.7	16.8	16.4
Prêts improductifs/total des prêts (net des provisions)	11.6	8.5	6.5	8.7	8.3	5.6	5.4	6.5	6.1	6.5	7.2	7.9	8.2	8.6	7.8	7.4	7.5
Provisions/prêts improductifs bruts	59.5	64.0	69.3	65.0	62.0	68.6	66.5	64.5	65.4	64.3	57.7	56.9	57.0	55.8	58.0	60.3	59.6
Produit bancaire et rentabilité																	
Rendement des actifs	0.6	1.4	1.7	1.3	1.2	1.1	1.6	1.4	1.4
Rendement des fonds propres	6.8	8.6	14.9	12.5	14.1	16.0	21.5	19.8	19.3
Liquidités																	
Actifs liquides/total des actifs	33.8	32.7	36.7	34.8	34.4	51.8	51.7	49.1	49.9	49.4	50.0	51.7	51.5	49.8	49.2
Actifs liquides/passif à court terme	61.2	92.9	89.4	90.0	98.0	95.6	87.9	88.6	88.2	88.8	86.2	69.2	69.0	69.6	67.3
Prêts/dépôts	72.2	82.6	88.0	88.5	89.7	87.8	86.7	83.6	84.7	85.8	95.8	97.3	95.4	97.3	99.3	99.4	99.4
Pour mémoire ¹																	
Taux créditeur	1.9	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	1.8	2.2	2.7
Taux débiteur	9.7	9.4	9.3	8.9	9.5	8.2	7.8	7.5	8.0

Sources : BCEAO; estimations des services du FMI.

¹ Moyenne

Tableau 9. Mali : Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2013–18

Montant	Pourcentage de la quote-part ¹	Date de disponibilité	Conditions du décaissement
6 million DTS	3.2	18 décembre 2013	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration
4 million DTS	2.1	1er mai 2014	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue de l'accord.
4 million DTS	2.1	1er novembre 2014	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
4 million DTS	2.1	1er mai 2015	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue de l'accord.
4 million DTS	2.1	1er novembre 2015	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
19 million DTS	10.2	1er mai 2016	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
19 million DTS	10.2	1er novembre 2016	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue de l'accord.
31.65 million DTS	17.0	1er mai 2017	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2016 et des critères de réalisation continus et achèvement de la septième revue de l'accord.
31.65 million DTS	17.0	1er novembre 2017	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2017 et des critères de réalisation continus et achèvement de la huitième revue de l'accord.
31.65 million DTS	17.0	1er mai 2018	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2017 et des critères de réalisation continus et achèvement de la neuvième revue de l'accord.
31.65 million DTS	17.0	1er novembre 2018	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2018 et des critères de réalisation continus et achèvement de la dixième revue de l'accord.
Total accord FEC	100.0		

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ À partir de la nouvelle quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).

Tableau 10. Mali : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–27¹

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
Principal	4.2	13.8	15.2	15.4	17.0	26.9	29.8	27.8	24.7	19.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs										
Principal	4.2	13.8	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	34.1	31.0	25.3
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs										
En millions de DTS	4.2	13.8	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	34.1	31.0	25.3
En milliards de FCFA	3.3	10.9	11.9	12.0	13.2	34.6	46.5	43.9	40.0	32.6
En % des recettes publiques	0.2	0.6	0.6	0.5	0.5	1.3	1.6	1.4	1.2	0.9
En % des exportations de biens et de services	0.1	0.5	0.5	0.5	0.6	1.5	2.0	1.8	1.6	1.2
En % du service de la dette	1.9	5.4	6.1	5.6	5.7	14.9	18.9	16.9	14.6	11.0
En % du PIB	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
En % de la quote-part	4.5	14.8	16.3	16.5	18.2	28.8	38.7	36.6	33.2	27.1
Encours total des crédits du FMI ¹										
En millions de DTS	227.5	213.7	198.5	183.1	166.1	139.2	103.1	69.0	38.0	12.7
En milliards de FCFA	178.5	168.4	155.2	142.8	129.1	108.1	80.1	53.6	29.5	9.8
En % des recettes publiques	10.5	8.9	7.4	6.3	5.3	4.0	2.7	1.7	0.9	0.3
En % des exportations de biens et de services	8.1	7.6	7.1	6.4	5.7	4.7	3.4	2.2	1.2	0.4
En % du service de la dette	105.0	84.4	79.1	66.8	56.2	46.6	32.6	20.5	10.8	3.3
En % du PIB	1.9	1.6	1.4	1.2	1.0	0.8	0.6	0.3	0.2	0.1
En % de la quote-part ²	121.9	114.5	106.4	98.1	89.0	74.6	55.3	37.0	20.4	6.8
Décaissements et rachats										
Décaissements	95.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	12.7	13.8	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	34.1	31.0	25.3
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal	9,557	10,221	10,950	11,727	12,564	13,460	14,421	15,450	16,553	17,734
Exportations de biens et de services	2,209	2,203	2,181	2,214	2,259	2,310	2,363	2,445	2,532	2,631
Recettes publiques	1,707	1,891	2,091	2,261	2,459	2,677	2,917	3,169	3,444	3,724
Service de la dette	170	200	196	214	230	232	246	261	274	297

Source : Estimations et projections des services du FMI.

¹ Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.² À partir de la nouvelle quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).

Tableau 11. Mali : Critères de réalisation et indicateurs pour 2018¹
(en milliards de FCFA)

	2018				
	Juin		2018		Septembre (Cibles ind.)
	Prog. Proposé	Adj. Target	Est.	Status	Prog. Proposé
Critères de réalisation					
Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État ²	389		105	Respecté	467
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0		0	Respecté	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État, en VAN (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ^{3,4,7}	557		441	Respecté	557
Recette fiscale brute (plafond)	775		659	pas respecté	1,146
Indicateurs					
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-155		51	Respecté	-208
Dépenses prioritaires (plancher)	142		147	Respecté	341
Pour mémoire:					
Aide budgétaire extérieure ⁶	11		7		54
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	7		0		26
Instances de paiement (-)	-64		-12		-64
Remboursements d'impôts (-)	-34		-27		-51
Remboursement d'arriérés (-)	-5		-6		-13

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les évaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, tandis que celle de Juin concerne les critères de réalisation.

² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés.

³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Sous réserve que l'élément don soit égal à au moins 30 %.

⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

⁶ Sur base des décaissements.

⁷ Sur base des prêts contractés, conformément à la politique d'endettement du FMI: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 12. Mali : Récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs¹
(en milliards de FCFA)

	2015		2016				2017				2018					
	Réal.	Valeur actuelle	Prog.	Valeur actuelle	Réal.	Valeur actuelle	Prog.	Valeur actuelle	Réal.	Valeur actuelle	Juin		Octobre		Prog.	Valeur actuelle
											Réal.	Valeur actuelle	Réal.	Valeur actuelle		
Sources de financement de la dette	231	117	493	260	456	246	801	426	770	399	854	441	990	528	1046	557
Dette concessionnelle ²	231	117	460	239	423	221	720	365	738	374	804	405	848	425	894	443
Dette multilatérale	206	104	389	197	345	177	612	303	641	320	700	346	743	366	790	384
Dette bilatérale	25	13	71	42	78	44	108	62	97	54	104	59	104	59	104	59
Dette non-concessionnelle ³	0	0	33	21	33	24	81	61	33	24	50	36	142	103	152	114
Emplois des montants empruntés	231	117	493	260	456	246	801	426	770	399	854	441	990	528	1046	557
Aide budgétaire	46	21	79	35	46	21	144	54	94	41	94	41	110	48	131	55
Infrastructure (routes, ponts, etc.)	27	15	144	79	132	73	140	78	226	124	234	128	234	128	381	229
Énergie	34	21	53	32	53	33	179	102	130	68	143	73	146	74	151	74
Agriculture	50	25	50	25	68	33	127	69	87	43	126	60	143	68	123	59
Social (éducation, santé)	58	28	147	79	58	28	58	28	58	28	75	40	83	44	75	40
Autres	15	7	20	10	99	58	154	96	175	95	182	99	275	166	183	99

Source: Autorités Maliennes; calculs et estimations des services du FMI

¹ Nouveaux emprunts contractés ou garantis depuis Juin 2015

² Dette dont l'élément de don dépasse un plancher de 35 %.

³ Dette assortie d'un élément de don positif mais qui n'atteint pas le plancher établi.

Tableau 13. Mali : Repères structurels proposés pour 2018

Mesures	Délai d'exécution	Statut	Justification macroéconomique
Évaluer la mise en œuvre des recommandations du rapport de 2017 sur la conformité du logiciel de gestion des dépenses (PRED) et du système d'information financière et comptable (AICE) aux nouvelles procédures budgétaires et comptables.	28 mai	Respecté	Suivre et évaluer les résultats du programme à partir de décembre 2018.
Poursuivre la mise en œuvre de la formule de fixation des prix des produits pétroliers assurant la répercussion des variations du coût des produits pétroliers importés sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 % par mois pour atteindre les objectifs visés pour les recettes pétrolières.	Continu	Non respecté	Tarifer de manière adéquate les produits pétroliers et protéger les recettes tirées de leur imposition.
Élaborer une stratégie pour réduire l'encours des prêts improductifs non garantis dans le système bancaire y compris en réduisant le niveau des immobilisations hors exploitation résultant de la réalisation de garanties.	30 juin	Non respecté. Devrait être respecté en décembre.	Renforcer le système bancaire.
Atteindre un taux de 35 % pour la transmission à la Cour suprême de leur déclaration de patrimoine par les fonctionnaires expressément mentionnés dans la loi contre l'enrichissement illicite.	30 juin	Respecté. Le taux de transmission a dépassé 40 %.	Promouvoir la bonne gouvernance.
Réduire le montant des fonds déposés par les établissements publics et administratifs (EPA) dans des banques commerciales en transférant à la BCEAO 50 % du montant de ces dépôts à fin 2017.	30 juin	Non respecté.	Renforcer la gestion des finances publiques.
Porter le seuil d'éligibilité des investissements à des exonérations fiscales de 12,5 à 100 millions de FCFA, sauf dans le cas des petites entreprises agricoles et artisanales (paragraphe 11).	31 juillet	Non respecté. Le projet de loi a été soumis à l'examen du cabinet.	Accroître les recettes fiscales.
Préparer une méthodologie pour l'élaboration d'une liste des coûts du marché pour la réalisation d'infrastructures routières, de bâtiments, d'aménagements hydroagricoles et d'ouvrages hydrauliques.	31 août	Non respecté. Appliqué avec retard en octobre.	Améliorer l'exécution des dépenses d'investissement.
Évaluer la politique des prix de transfert et son application en mettant l'accent sur le secteur minier et proposer des règles adéquates pour la fixation des prix de transfert.	30 septembre	Respecté.	Améliorer les recettes publiques et élargir la marge de manœuvre budgétaire.
Mettre en œuvre un plan d'amélioration de l'observance fiscale en cours d'élaboration avec l'appui de l'assistance technique du FMI.	31 octobre	Non respecté.	Renforcer l'observance fiscale.
Atteindre un taux de 50 % pour la transmission à la Cour suprême de leur déclaration de patrimoine par les fonctionnaires expressément mentionnés dans la loi contre l'enrichissement illicite.	31 octobre	Respecté. Le taux de transmission a dépassé 60 %.	Promouvoir la bonne gouvernance.

Appendice I. Lettre d'intention

Bamako, le 19 novembre 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Madame la Directrice Générale,

Au cours de sa session du 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration du Fonds

Monétaire International (FMI) a approuvé un accord triennal appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Gouvernement du Mali visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance avec l'appui de l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour la reconstruction de l'économie suite à la crise politique et sécuritaire de 2012. L'accord a ensuite été augmenté et étendu à deux reprises pour aider le Mali à faire face aux nouveaux besoins en matière de dépenses de sécurité et de décentralisation.

La mise en œuvre de cet accord a permis de stabiliser l'environnement macroéconomique malgré les défis de l'insécurité et de l'impact des chocs exogènes tout en jetant les bases d'une croissance économique durable et inclusive.

Le programme soutenu par la FEC a atteint ses objectifs. Par conséquent, le gouvernement sollicite l'achèvement de la dixième revue, une dérogation relative aux critères de réalisation, et le décaissement de la dernière tranche d'un montant de 31.65 millions de DTS, sur la base des performances globales et des intentions politiques du gouvernement pour l'avenir.

Évolution Économique Récente et Mise en Œuvre du Programme

Évolution Récente

L'activité économique en 2018 a été marquée par une bonne performance des secteurs agricole et minier, et la croissance du PIB réel est estimée à 4.9 %. Les récents manques à gagner au niveau des recettes ont été compensés par une sous-exécution des dépenses, notamment en capital. Le Gouvernement est déterminé à maintenir la discipline budgétaire et le déficit est estimé à 3,3 % du

PIB, en ligne avec les objectifs du programme. Le déficit du compte des transactions courantes s'est détérioré en 2018 pour se situer à environ 7.4 % du PIB. L'importante augmentation de la production d'or et celle du coton, couplée à une légère augmentation des prix internationaux a permis d'accroître les exportations et de compenser, en partie, l'impact de la hausse des cours mondiaux du pétrole.

Mise en Œuvre du Programme

Les résultats au titre de la dixième et dernière revue du programme appuyé par la FEC sont restés globalement satisfaisants malgré un contexte sécuritaire éprouvant, particulièrement dans les régions du nord et du centre du pays, et un contexte social difficile. Les autorités ont maintenu leur plan de réformes. Ainsi :

- L'ensemble des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2018, sauf un, ont été respectés. Le critère de réalisation relatif au plancher des recettes fiscales brutes n'a pas pu être atteint. Les conditions sécuritaires, l'incertitude pendant la période pré-électorale, et la fraude ont négativement impacté les recettes. Le Gouvernement est en train de mettre en œuvre une série de mesures administratives pour redresser le niveau des recettes. Pour parer à toute accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, le Gouvernement a procédé à des coupes dans les dépenses publiques. Cependant, les dépenses prioritaires et sociales ainsi que les dépenses d'investissement des projets en cours et ceux nouveaux et productifs, ont été préservées.
- Les progrès concernant les repères structurels en 2018 ont été plus lents que prévus. Sur les dix repères structurels de la revue, quatre ont été intégralement réalisés au 31 octobre 2018. En particulier, les mesures liées à l'amélioration de la gouvernance ont été respectées, s'appuyant sur les progrès réalisés lors des revues précédentes. Le Gouvernement intensifie ses efforts pour mettre en œuvre les repères structurels qui n'ont pas été réalisés dans leur totalité dans le courant du premier semestre de 2019.

Politiques Macro-Economiques et Structurelles à l'Avenir

Le Mali reste exposé à d'importants risques externes et le gouvernement a l'intention de poursuivre la mise en œuvre de son programme de réformes avec le soutien du FMI pour maintenir la stabilité économique, assurer la viabilité budgétaire, poursuivre les efforts de déconcentration/décentralisation, soutenir le développement du secteur financier, renforcer la lutte contre la corruption et les efforts pour améliorer la bonne gouvernance, améliorer l'efficacité du secteur énergétique, et favoriser la diversification économique et la croissance inclusive.

Le Gouvernement réaffirme son attachement aux politiques et aux réformes décrites dans la présente lettre d'intention. Il finalise sa nouvelle stratégie de développement pour la période 2019-2023 qui servira de base à sa sollicitation d'un nouvel accord triennal appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) au premier trimestre 2019.

Politique Budgétaire

Les autorités sont déterminées à respecter le critère de convergence de l'UEMOA limitant le déficit budgétaire à 3 % du PIB. Elles déploieront les efforts nécessaires afin de renforcer leurs capacités de conception et d'exécution et accéléreront la mise en œuvre des réformes, notamment pour la mobilisation de ressources supplémentaires. Les autorités continueront à mener une politique prudente d'endettement, sans accumulation d'arriérés extérieurs ni intérieurs, pour maintenir un niveau modéré de risque de surendettement et l'améliorer.

Dans ce contexte, elles entendent privilégier les dons et les financements concessionnels, tout en continuant à recourir prudemment au marché régional. Le recours aux financements non concessionnels reste une option de dernier recours, réservée exclusivement aux projets de la plus grande priorité qui présentent un rendement économique avéré.

Marge de Manœuvre Budgétaire pour Soutenir l'Investissement Public et Efficacité de son Exécution

Les autorités sont déterminées à préserver les marges de manœuvre budgétaires pour soutenir l'investissement public, indispensable notamment pour combler le déficit en matière d'infrastructures. Des réformes seront entreprises pour améliorer la sélection des investissements publics, leurs évaluations et leurs exécutions. Le Gouvernement est déterminé à mettre l'accent sur la réduction de l'écart d'efficacité identifié lors de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) d'août 2017, en réduisant les dépenses qui ne contribuent pas directement à la formation du capital fixe et en améliorant la performance des projets.

Gestion des Finances Publiques

Le Gouvernement est déterminé à améliorer la gestion des finances publiques. Il prendra des mesures pour renforcer les acquis du cadre réglementaire relatif à la gestion des finances publiques ainsi que la préparation, l'exécution, le suivi, et le contrôle de l'exécution budgétaire. Il continuera ses efforts en vue d'améliorer la transparence des finances publiques, le contrôle interne et externe, ainsi que la gestion de la trésorerie. Le Gouvernement renforcera également les instruments de prévision et de gestion budgétaire pluriannuels récemment développés et accélérera la mise en

place d'un processus de contrôle des risques budgétaires.

Politique et Administration Fiscales

Le Gouvernement entend augmenter les recettes fiscales de 0.5 points de pourcentage du PIB par an sur le moyen terme. Ainsi, il intensifiera les réformes engagées dans le but i) d'élargir l'assiette fiscale et de réduire les exonérations ; ii) d'intensifier la collecte et l'exploitation des renseignements ; iii) de transformer la culture au sein des structures chargées de l'assiette et du recouvrement ; iv) de poursuivre le chantier de renforcement du civisme fiscal ; v) améliorer l'efficacité de la taxation du secteur minier, notamment par l'adoption du code minier révisé et des mesures d'atténuation des vulnérabilités liées à l'optimisation fiscale agressive ; et vi) et d'optimiser les recettes assises sur les produits pétroliers.

Lutte Contre la Corruption et Amélioration de la Gouvernance

Afin de promouvoir la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption, le Gouvernement est en train de renforcer son arsenal de mesures. Il est déterminé à poursuivre les efforts nécessaires à la bonne application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite. Il s'engage à accélérer les travaux juridiques visant à la relecture de ladite Loi, y compris l'extension de la base des assujettis. Il s'engage également à accélérer la mise en œuvre des recommandations du Bureau du Vérificateur Général pour assurer une utilisation efficace des ressources publiques. Une évaluation des vulnérabilités en matière de gouvernance pourra être entreprise dans le cadre d'un nouvel accord triennal appuyé par la FEC afin d'aider à prioriser les réformes.

Efficacité du Secteur Energétique

La situation financière de l'entreprise publique d'électricité (EDM) reste fragile due à des infrastructures peu adaptées et coûteuses, une faiblesse du rendement liée essentiellement aux pertes techniques, une application de tarifs inférieurs aux coûts de production, et un niveau d'endettement élevé. Le Gouvernement est en train de prendre des mesures, avec l'appui de la Banque mondiale, pour renforcer la situation financière d'EDM et stopper l'accumulation d'arriérés. Des investissements ciblant le renversement du mixte énergétique en faveur des sources renouvelables, couplés à un éventuel ajustement de la tarification de l'électricité, sont envisagés afin de baisser les coûts de production et améliorer la situation financière d'EDM.

Diversification Economique et Croissance Inclusive

Le Gouvernement entend redoubler d'efforts pour améliorer la diversification économique et promouvoir une croissance plus inclusive. Il s'attachera à améliorer le cadre des investissements et à accroître l'attractivité des investissements directs étrangers. Une haute priorité sera accordée aux dépenses d'investissement visant à améliorer les infrastructures publiques, telles que les routes et la couverture en électricité, et il s'attachera à préserver les dépenses dans les secteurs prioritaires, y compris l'éducation et la santé. Le Gouvernement privilégiera une politique centrée sur l'amélioration du climat des affaires, des infrastructures, et du capital humain.

Nous consentons à la publication, y compris sur le site internet du FMI, de la présente lettre d'intention et du rapport des services du FMI qui l'accompagne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Dr. Boubou Cissé

Ministre de l'Economie et des Finances

Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani et M. Oumar Diakite sur le Mali
Réunion du conseil d'administration du FMI
10 décembre 2018

Au nom des autorités maliennes, que nous représentons, nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur soutien de longue date au Mali, tandis que l'accord au titre de la FEC, approuvé en décembre 2013, arrive à son terme. Les autorités estiment que le programme appuyé par la FEC a atteint ses objectifs et joué un rôle essentiel dans le rétablissement de la stabilité macroéconomique et le retour du pays sur la voie de la croissance et de la réduction de la pauvreté, malgré les problèmes de sécurité et les effets négatifs des chocs exogènes. Dans ce contexte difficile, la mise en œuvre du programme est restée globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation à la fin juin 2018 ont été respectés, à l'exception du critère concernant les recettes fiscales brutes pour lequel les autorités demandent une dérogation pour non-respect. Les mesures correctives ont été prises pour assurer la réalisation des objectifs en matière de déficit.

Tout en demandant l'achèvement de la dixième et dernière revue de l'accord, les autorités restent déterminées à poursuivre des politiques saines afin de jeter les bases d'une stabilité macroéconomique et d'une croissance durable et inclusive. Dans ce but, elles espèrent que le FMI continuera à apporter son soutien dans le cadre d'un accord futur, car le Mali reste exposé à d'importantes vulnérabilités extérieures et à de grands défis de développement.

Évolution de l'économie en 2018 et résultats du programme appuyé par la FEC

Évolution de l'économie en 2018

Malgré une année difficile sur les plans sécuritaire et socioéconomique, l'activité économique se distingue par les bons résultats des secteurs agricole et minier. La croissance du PIB réel devrait rester vigoureuse à 4,9 %, et l'inflation modérée à 2 % environ. Quant aux finances publiques, malgré les efforts déployés ces dernières années par les autorités pour stimuler constamment la mobilisation des ressources intérieures, les recettes fiscales ont beaucoup diminué en raison notamment de l'inobservance et de la fraude fiscales, et de l'impact de la hausse des prix internationaux des carburants.

Sur les marchés extérieurs, le déficit des transactions courantes devrait se creuser pour atteindre 7,4 % du PIB à la suite de la hausse des cours internationaux du pétrole. Cependant, l'augmentation importante de la production d'or et de coton, et les termes d'échange favorables pour ces marchandises ont permis d'atténuer quelque peu l'impact de l'augmentation des cours du pétrole.

Résultats du programme appuyé par la FEC

Les autorités continuent de mettre en œuvre de manière satisfaisante leur programme appuyé par la FEC. Tel qu'indiqué ci-dessus, tous les critères de réalisation à la fin juin 2018 ont été respectés, à l'exception du critère concernant les recettes fiscales brutes. Les mesures correctives visent à prévenir l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs en réduisant les dépenses publiques non prioritaires, tout en préservant les dépenses sociales prioritaires ainsi que les dépenses d'équipement pour les projets en cours et ceux qui ont un grand impact sur le développement. En conséquence, le déficit budgétaire ne devrait pas dépasser 3,3 % du PIB, conformément aux objectifs du programme et au critère de convergence du déficit budgétaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pour 2019. En même temps, les autorités intensifient leurs efforts de recouvrement des recettes, notamment en améliorant la politique et l'administration fiscales, et en remédiant aux inefficiences de gestion.

Les progrès en matière de repères structurels sont plus lents que prévu. Les autorités ont réussi à mettre en œuvre intégralement quatre des dix repères structurels prévus dans le cadre de la dixième revue de l'accord. En particulier, les repères relatifs à l'amélioration de la gouvernance ont été atteints ou dépassés, ce qui témoigne des progrès accomplis récemment dans la lutte contre la corruption et les faiblesses de la gouvernance. Cependant, les autorités reconnaissent qu'il reste encore du travail à faire et sont déterminées à faire avancer leur programme de réformes structurelles. Dans ce but, elles intensifieront, pendant le premier semestre de 2019, leurs efforts de mise en œuvre des repères structurels qui ont subi des retards.

Politique macroéconomique et réformes structurelles à moyen terme

Le Mali reste exposé à d'importants aléas sécuritaires et extérieurs ; la poursuite de politiques économiques, financières et structurelles saines avec l'aide du FMI et d'autres partenaires est donc d'une importance primordiale dans ce contexte. Les autorités continuent de préserver la stabilité macroéconomique, d'assurer la viabilité des finances publiques, de soutenir le développement du secteur financier et d'améliorer la gouvernance économique, afin de préserver les acquis du programme.

Les priorités en matière de réformes structurelles comprennent également l'efficacité du secteur de l'électricité et la promotion de la diversification économique et de la croissance inclusive. Les autorités sont en train de mettre au point leur nouvelle stratégie de développement couvrant la période de 2019 à 2023, qui servira de base à une nouvelle demande d'accord triennal avec le FMI au premier trimestre de 2019.

Promouvoir la viabilité de la dette et des finances publiques

Les autorités maliennes continuent à mettre en œuvre une politique budgétaire durable. À cet égard, elles redoublent d'efforts pour renforcer leurs capacités afin d'accélérer la mise en

œuvre de réformes visant à stimuler la mobilisation des ressources intérieures. Les autorités sont bien décidées à tenir leur promesse d'augmenter les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an à moyen terme. À cette fin, et avec l'assistance technique du FMI, elles comptent optimiser les réformes de la politique et de l'administration fiscales visant à élargir l'assiette de l'impôt, à réduire les exonérations et à améliorer l'efficacité des organismes de perception des recettes. Les mesures prévues permettront notamment d'améliorer les interventions des équipes conjointes entre les administrations fiscale et douanière pour lutter contre la fraude et la contrebande, de maximiser le recouvrement des arriérés fiscaux et de mettre en place un suivi rigoureux des indicateurs de performance des organismes de perception des recettes. En outre, les autorités continuent de renforcer la perception des impôts dans le secteur minier avec l'adoption d'un code révisé et de mesures politiques visant à remédier aux vulnérabilités liées à la délocalisation internationale des bénéfices des sociétés et à l'érosion de l'assiette fiscale dans ce secteur, et à préserver les recettes fiscales sur les produits pétroliers.

Les autorités continuent de mener une politique d'emprunt compatible avec le maintien de la viabilité de la dette, pour empêcher l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. Dans ce but, elles auront principalement recours à des subventions et à des prêts très concessionnels, tout en continuant à faire appel prudemment au marché financier régional. En dernier recours, les emprunts non concessionnels seront consacrés exclusivement au financement des projets prioritaires qui offrent le rendement économique le plus élevé.

Les autorités comprennent qu'il est nécessaire d'utiliser les ressources publiques limitées de manière efficace, efficiente et transparente. À cette fin, elles ont l'intention de renforcer l'appareil juridique de la gestion des finances publiques ainsi que le cycle budgétaire. Elles poursuivront la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la transparence, à renforcer les contrôles internes et externes et les institutions d'audit, ainsi que la gestion de la trésorerie. En outre, les instruments de gestion des finances publiques créés récemment pour établir des objectifs budgétaires et des plans de dépenses pluriannuels, ainsi que les modalités de gestion des risques financiers, seront mis en œuvre avec constance.

L'amélioration de l'efficacité et de l'exécution des investissements publics reste un objectif déterminant pour l'avenir du pays. Le niveau et l'efficacité inadéquats des infrastructures publiques préoccupent les autorités. Les réformes futures amélioreront le processus de sélection, d'évaluation et d'exécution des projets d'investissements publics afin de remédier à l'inefficacité de leur gestion, identifiée par l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) en 2017. À cette fin, les dépenses qui ne contribuent pas directement à la formation de capital fixe seront réduites, de sorte que les projets donneront de meilleurs résultats.

Améliorer la gouvernance et intensifier les réformes structurelles pour diversifier l'économie et promouvoir une croissance inclusive

Les autorités mèneront également des réformes structurelles, notamment pour améliorer

encore le climat des affaires et remédier aux principaux obstacles au développement du secteur privé. Dans ce but, elles intensifieront les réformes visant à promouvoir notamment la stabilité et le développement du secteur financier, à accroître la mobilisation des ressources pour les investir dans les infrastructures et à améliorer la situation financière de la compagnie d'électricité (EDM) pour lui permettre de faire face à ses engagements.

En matière de gouvernance, les autorités s'engagent à améliorer encore la gestion de l'économie et à lutter contre la corruption. Elles sont déterminées à faire de nouveaux progrès dans les déclarations de patrimoine des fonctionnaires et prévoient de réviser la loi sur l'enrichissement illicite afin de la rendre plus efficace et inclusive. Elles ont aussi l'intention d'effectuer une évaluation plus exhaustive des faiblesses en matière de gouvernance économique et d'accorder la priorité aux réformes dans le cadre d'un nouvel accord au titre de la FEC.

Conclusion

Les autorités maliennes s'engagent à poursuivre une politique macroéconomique saine et à améliorer la gestion des finances publiques ainsi que le climat des affaires, pour assurer une croissance durable et inclusive. Compte tenu des progrès satisfaisants réalisés par le Mali dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la dixième et dernière revue de l'accord, ainsi qu'à la demande de dérogation pour non-respect du critère de réalisation concernant les recettes fiscales brutes.